

Département du Tarn

# Commune de Labruguière

## Révision du zonage d'Assainissement - Schéma Directeur d'Assainissement



### Phase 1 - Première partie : Etat des lieux

Octobre 2018

Version A



Département du Tarn

# Commune de Labruguière

## Révision du zonage d'Assainissement - Schéma Directeur d'Assainissement

Liste des Pièces :

- **Pièce 1 : Rapport d'études**
- Pièce 2 : Livret des annexes
- Pièce 2 : Livret des pièces graphiques
- Pièce 3 : Dossier technique des installations
- Pièce 4 : Rapport d'enquête publique

<b>Référence</b>	16-97
<b>Version</b>	Version A
<b>Date</b>	Mars 2020
<b>Auteur</b>	Jillian JACQUOT
<b>Collaboration</b>	Adrien FOURNIER
<b>Visa</b>	Jean Marc RONDOT
<b>Diffusion</b>	Mairie de Labruguière

# Sommaire

<b>1</b>	<b>Introduction .....</b>	<b>6</b>
<b>2</b>	<b>Phases 1 – Etat des lieux .....</b>	<b>7</b>
<b>2.1</b>	<b>Présentation générale.....</b>	<b>7</b>
2.1.1	La collectivité .....	7
2.1.2	Présentation du fonctionnement de l'assainissement .....	7
2.1.2.1	<i>Les quatre stations d'épuration de Labruguière : .....</i>	<i>7</i>
2.1.2.2	<i>Réglementation sur les rejets des stations d'épuration .....</i>	<i>10</i>
2.1.3	Zonage actuel de l'assainissement .....	11
2.1.4	Fiche bilan de l'assainissement (informations et chiffres essentiels) .....	12
2.1.5	Volumes AEP facturés .....	12
<b>2.2</b>	<b>Aspects environnementaux .....</b>	<b>13</b>
2.2.1	Objectifs et méthodologie .....	13
2.2.2	Contexte général .....	13
2.2.2.1	<i>Contexte géographique .....</i>	<i>13</i>
2.2.2.2	<i>Contexte Climatologique .....</i>	<i>13</i>
2.2.2.3	<i>Contexte topographique .....</i>	<i>14</i>
2.2.2.4	<i>Contexte géologique .....</i>	<i>14</i>
2.2.2.5	<i>Contexte hydrogéologique .....</i>	<i>15</i>
2.2.3	Milieux naturels et hydrographie.....	15
2.2.3.1	<i>Milieux naturels .....</i>	<i>15</i>
2.2.3.2	<i>Contexte hydrographique .....</i>	<i>16</i>
2.2.3.3	<i>Zones inondables.....</i>	<i>19</i>
2.2.4	Usage de l'eau .....	20
2.2.5	Contexte réglementaire et contenu des documents cadres du bassin versant.....	24
2.2.6	Synthèse des contraintes environnementales.....	25
<b>2.3</b>	<b>Urbanisme et démographie .....</b>	<b>26</b>
2.3.1	Objectifs et méthodologie .....	26
2.3.2	Document d'urbanisme en vigueur et en projet.....	26
2.3.2.1	<i>Présentation du PLU .....</i>	<i>26</i>
2.3.2.2	<i>Description des zones du PLU .....</i>	<i>27</i>
2.3.2.3	<i>Les objectifs du PLU .....</i>	<i>28</i>
2.3.2.4	<i>SCOT d'Autan et Cocagne .....</i>	<i>28</i>
2.3.2.5	<i>La démarche du SCOT d'Autan et Cocagne .....</i>	<i>28</i>
2.3.3	Logements .....	30
2.3.4	Historique du développement urbain de la commune et situation actuelle .....	30
2.3.4.1	<i>Population permanente .....</i>	<i>30</i>
2.3.4.2	<i>Population secondaire.....</i>	<i>31</i>
2.3.5	Analyse prospective de la population – Objectifs et méthodologie .....	32
2.3.5.1	<i>Analyse prospective - Méthode analytique.....</i>	<i>33</i>

2.3.5.2	<i>Analyse prospective - Méthode globale</i> .....	33
2.3.5.3	<i>Période 1968 à 2016 (0,4%)</i> .....	33
2.3.5.4	<i>Période 1999 à 2016 (1%)</i> .....	33
2.3.5.5	<i>Période 2013 à 2016 (0,4%)</i> .....	34
2.3.5.6	<i>Synthèse</i> .....	34
2.3.6	Activités économiques .....	35
<b>2.4</b>	<b>Ouvrages et équipements de l'assainissement collectif</b> .....	<b>36</b>
2.4.1	Objectifs et méthodologie .....	36
2.4.2	Contexte administratif .....	36
2.4.3	Présentation du fonctionnement de l'assainissement .....	36
2.4.3.1	<i>Descriptif du système de collecte</i> .....	36
❖	<b>Description</b> : .....	37
❖	<b>Poste de relevage d'En Prades</b> .....	37
❖	<b>Description</b> : .....	38
❖	<b>Caractéristiques et diagnostics des postes de relevage</b> .....	40
2.4.4	Station d'épuration d'Aupillac .....	42
2.4.4.1	<i>Généralités</i> .....	42
2.4.4.2	<i>Situation géographique</i> .....	42
2.4.4.3	<i>Caractéristiques de la station d'épuration</i> .....	42
2.4.4.4	<i>Situation vis à vis des zones à réglementations spécifiques</i> .....	43
2.4.4.5	<i>Situation réglementaire et administrative</i> .....	43
2.4.4.6	<i>Modalités de rejet</i> .....	43
2.4.4.7	<i>Notions hydrogéologiques et vulnérabilité</i> .....	43
2.4.5	Station d'épuration d'En Sire .....	44
2.4.5.1	<i>Généralités</i> .....	44
2.4.5.2	<i>Situation géographique</i> .....	44
2.4.5.3	<i>Caractéristiques de la station d'épuration</i> .....	44
2.4.5.4	<i>Situation vis à vis des zones à réglementations spécifiques</i> .....	45
2.4.5.5	<i>Situation réglementaire et administrative</i> .....	45
2.4.5.6	<i>Modalités de rejet</i> .....	45
2.4.5.7	<i>Notions hydrogéologiques et vulnérabilité</i> .....	45
2.4.5.8	<i>Vérification des dimensionnements des infrastructures</i> .....	45
2.4.6	Station d'épuration du bourg .....	46
2.4.6.1	<i>Généralités</i> .....	46
2.4.6.2	<i>Situation géographique</i> .....	46
2.4.6.3	<i>Caractéristiques de la station d'épuration</i> .....	46
2.4.6.4	<i>Situation vis à vis des zones à réglementations spécifiques</i> .....	47
2.4.6.5	<i>Situation réglementaire et administrative</i> .....	47
2.4.6.6	<i>Modalités de rejet</i> .....	48
2.4.6.7	<i>Notions hydrogéologiques et vulnérabilité</i> .....	48
2.4.6.8	<i>Vérification des dimensionnements des infrastructures</i> .....	48
2.4.7	Synthèse .....	49
<b>2.5</b>	<b>Assainissement non collectif</b> .....	<b>49</b>

<b>2.6</b>	<b>Qualité du traitement des eaux usées .....</b>	<b>52</b>
2.6.1	Objectifs et méthodologie .....	52
2.6.2	Lagunage communale .....	52
2.6.2.1	<i>Analyse des données de la télésurveillance sur la station .....</i>	<i>52</i>
2.6.2.2	<i>Synthèse .....</i>	<i>55</i>
2.6.3	Filtres plantés de roseaux d'En Sire .....	56
2.6.3.1	<i>Audit d'Autosurveillance de la station .....</i>	<i>56</i>
2.6.3.2	<i>Analyse des bilans SATESE .....</i>	<i>57</i>
2.6.3.3	<i>Synthèse .....</i>	<i>58</i>
<b>2.7</b>	<b>Gestion quotidienne .....</b>	<b>58</b>
2.7.1	Objectifs et méthodologie .....	58
2.7.2	Analyse des modalités d'entretien et de gestion du service.....	58
2.7.3	Télésurveillance et diagnostic permanent du service.....	58
2.7.4	Organisation du SPANC « service public d'assainissement non collectif » .....	59
2.7.5	Prix de l'eau .....	60
2.7.6	Synthèse .....	61
<b>2.8</b>	<b>par thèmes des états des lieux avec définition de priorités .....</b>	<b>61</b>

# 1 INTRODUCTION

Les obligations des communes en matière de planification de l'assainissement sont les suivantes :

- Le programme d'assainissement (Décret 94-463 du 3 Juin 1994) qui résulte du diagnostic des ouvrages d'assainissement collectif et qui conclut sur les améliorations à apporter (arrêté du 21 juillet 2015).
- Le zonage (Article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales) de l'assainissement qui délimite les zones d'assainissement collectif et non collectif.

Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) :

- Intègre ces obligations,
- Synthétise les informations disponibles sur la commune et analyse le fonctionnement du système d'assainissement existant, détermine les charges à traiter par l'ouvrage d'épuration ainsi que ses performances épuratoires, (PHASES 1),
- Définit les variantes envisageables et les compare d'un point de vue technico-économique (PHASE 2),
- Définit un programme hiérarchisé de travaux lié à la politique de l'urbanisme, aux possibilités financières de la commune et aux objectifs de protection du milieu naturel (PHASE 3).

Le schéma directeur constitue de fait un **outil d'aide à la décision pour les élus**, permet d'établir un programme global, cohérent et pluriannuel des équipements à réaliser.

Ce SDA s'appuie donc sur l'examen de l'ensemble des équipements en place et sur les perspectives de développement de la commune pour faire les choix adaptés concernant la nature, la capacité et les performances des ouvrages nécessaires.

La commune de Labruguière a engagé depuis plus de 20 ans des travaux d'extension et de réhabilitation de ses ouvrages d'assainissement.

Aujourd'hui, au vu de la révision de son Plan Local d'Urbanisme et préalablement au transfert de la compétence à la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet, la commune a souhaité refaire un point sur l'état et les possibles évolutions de ses ouvrages et en vérifier la comptabilité avec les nouveaux objectifs définis au PLU. Cette démarche permettra de déterminer l'échéance à laquelle une extension des installations sera nécessaire et relancer ci-besoin la procédure réglementaire nécessaire aux extensions.

**Cette étude est réalisée selon le phasage suivant :**

**Phase 1 : État des lieux**

Phase 2 : Étude des solutions envisageable - Analyse comparative

Phase 3 : Étude précise du scénario retenu – schéma directeur

**Le présent rapport concerne la Phases 1 : Etat des lieux**

## **2 PHASES 1 – ETAT DES LIEUX**

### **2.1 PRESENTATION GENERALE**

#### **2.1.1 La collectivité**

La commune de Labruguière, située sur les berges du Thoré, fait partie du département du Tarn. La commune comporte plus de 11 hameaux ou groupement de hameaux.

Elle est localisée à 75 km à l'Est de Toulouse et 7 km au Sud de Castres et s'étend sur une superficie de 6 073 hectares dont 42% sont recouverts de forêts. Son altitude minimale est de 174 m NGF et son altitude maximale de 1 027 m NGF.

Elle est membre de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet et sa population est estimée à 6 514 habitants (Insee, Recensement de la population 2015).

#### **2.1.2 Présentation du fonctionnement de l'assainissement**

L'exploitation des stations d'épuration ainsi que celle des réseaux d'assainissement est réalisée en régie directe par la commune.

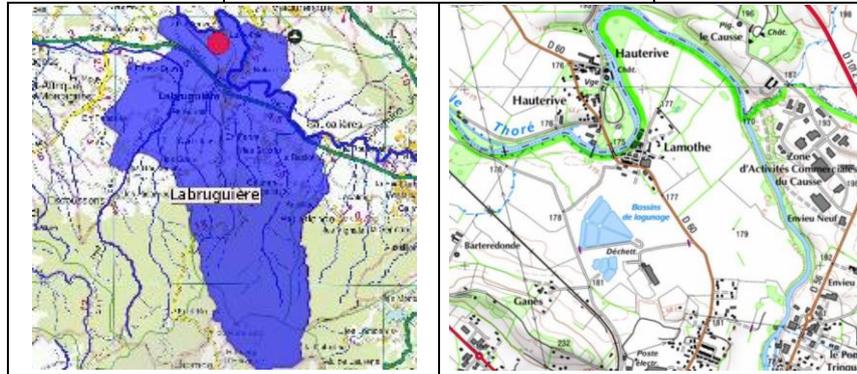
La gestion de l'assainissement non collectif est assurée par un prestataire extérieur, Véolia, depuis fin 2010.

##### **2.1.2.1 Les quatre stations d'épuration de Labruguière :**

##### **LA STATION D'EPURATION COMMUNALE DE TYPE LAGUNAGE NATUREL D'EN PRADO DE LAMOTHE:**

Située au Nord de Labruguière avec un accès depuis la D60, elle a été mise en service le 01/10/1997. La capacité de la station est de 5 000 EH et le milieu récepteur est la rivière « le Thoré ».

Cette station traite actuellement les eaux usées en provenance du bourg et des entreprises implantées sur la ZAC du Causse ainsi que celles des hameaux des Auriols, les Boches et de Lamothe. Elle reçoit également les effluents domestiques du CHIC (Centre Hospitalier Intercommunal Castres Mazamet) depuis 2011 et du hameau Hauterive situés sur la commune de Castres.



### **LA STATION D'ÉPURATION INDUSTRIELLE DE LABRUGUIÈRE DE TYPE LAGUNAGE AËRE D'EN PRADO DE LAMOTHE:**

Située au Nord de Labruguière avec un accès depuis la D60, comme pour le lagunage naturel qui traite les effluents du bourg de Labruguière, elle a été mise en service le 01/02/2007. La capacité de la station est de 7 500 EH et le milieu récepteur est la rivière « le Thoré ».

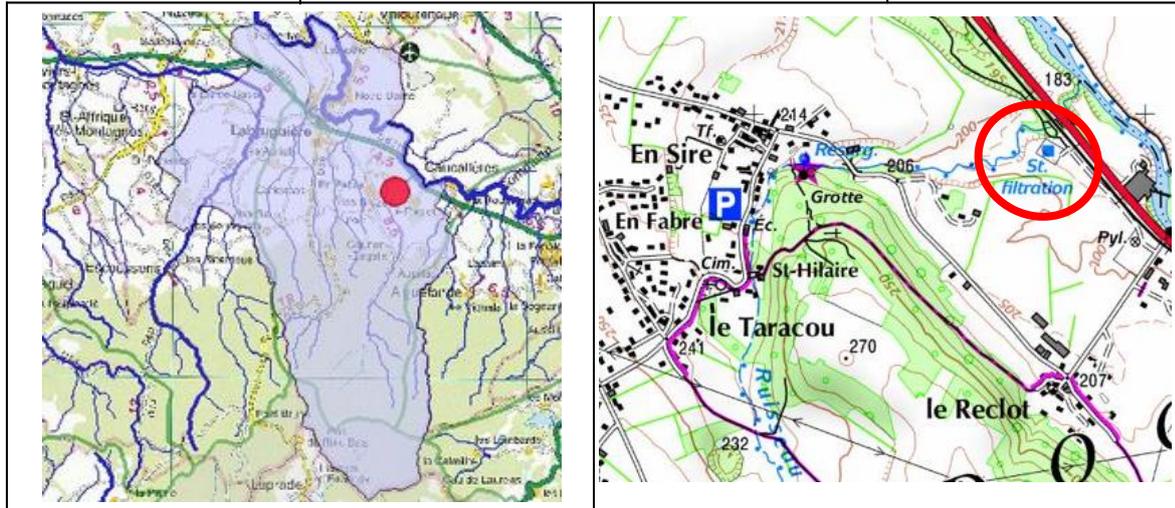
Cette station d'épuration traite actuellement les effluents des établissements industriels suivant :

- L'abattoir de volailles depuis février 2007 ;
- Les fermiers occitans depuis février 2007 ;
- La tarnaise des panneaux depuis février 2007 ;
- La blanchisserie hospitalière depuis mars 2011.

### **LA STATION D'ÉPURATION DE TYPE FILTRES PLANTES DE ROSEAUX D'EN SIRE :**

Située au Nord-Est de Labruguière avec un accès depuis la N 112, elle a été mise en service le 16/08/2010. La capacité de la station est de 800 EH et le milieu récepteur est le ruisseau « La Ressé ».

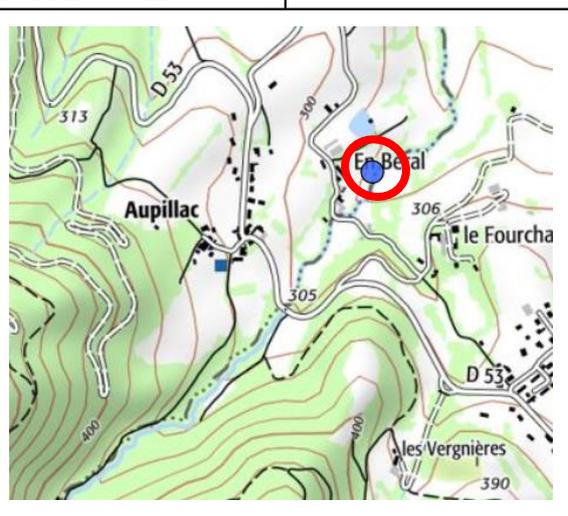
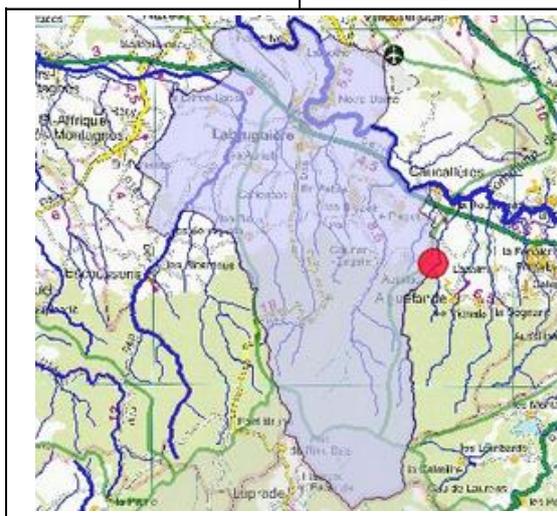
Cette station traite actuellement les eaux usées en provenance des hameaux d'En Sire, d'En Prades, du Tarracou, et du Reclot.



**LA STATION D'EPURATION DE TYPE LIT BACTERIEN D'AUPILLAC :**

Située à Est de Labruguière avec accès depuis la D53 puis par la route du hameau d'En Béral, elle a été mise en service le 31/12/1993. La capacité de la station est de 140 EH et le milieu récepteur est le ruisseau « d'Aupillac ».

Cette station traite actuellement les eaux usées en provenance du hameau d'Aupillac et d'En Beral.



### 2.1.2.2 Réglementation sur les rejets des stations d'épuration

L'Arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif s'applique aux stations d'épuration d'En Sire et Aupillac. La station d'épuration d'En Prado de Lamothe respecte les exigences de l'arrêté du 8 juin 1994.

Les niveaux de rejet alors applicables à la station sont repris dans les tableaux suivants, d'après l'arrêté du 21 juillet 2015 (applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016) :

	Concentration à ne pas dépasser	Ou Rendement minimum à atteindre	Concentration rédhibitoire
DBO5	35 mg/l	60%	70 mg/l
DCO	200 mg/l	60%	400 mg/l
MES	-	50%	85 mg/l

Les stations d'En Sire et d'Aupillac, présentant une capacité inférieure à 2 000 EH, sont soumises aux normes de rejets suivantes :

Paramètres	Concentrations maximales à respecter, moyenne journalière (mg/l)	Rendement minimum à atteindre, moyenne journalière (%)
DBO5	35	60
DCO	200	60
MES	/	50

A noter que la station d'En Sire fait l'objet d'un arrêté du 15 janvier 2009 fixant des exigences de rejet moins exigeantes que l'arrêté du 21 juillet 2015 :

- DBO5 ≤ 35 mg/l ou rendement minimum 60%
- DCO : rendement minimum 60%
- MES : rendement minimum 50%

La station d'épuration d'En Prado de Lamothe présente une capacité supérieure à 2 000 EH est donc soumise aux normes de rejets suivantes :

Paramètres	Concentrations maximales à respecter, moyenne journalière (mg/l)	Rendement minimum à atteindre, moyenne journalière (%)
DBO5	25	80
DCO	125	75
MES	35	90

Cette station présente un arrêté d'autorisation du 8 juin 1994 fixant les exigences ci-dessous :

PARAMETRES	Concentration maximale (mg/l)	Rendement minimal	Concentration rédhibitoire (mg/l)
DBO5	≤ 25	≥ 80%	≤ 50
DCO	≤ 125	≥ 75%	≤ 250
MES	≤ 35	≥ 90%	≤ 150

Il est à noter que l'arrêté du 21 juillet 2015 impose des niveaux de rejet moins contraignants.

### 2.1.3 Zonage actuel de l'assainissement

Le SPANC a recensé 1 420 habitants en assainissement autonome sur le territoire de Labruguière. Le taux de couverture de l'assainissement non collectifs (population desservie rapportée à la population totale du territoire couvert par le service) est de 21,48 % au 31/12/2016.

Le service public d'assainissement collectif dessert 5 190 habitants (valeur en date du 31/12/2016). Pour l'exercice 2016, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 82,85 % des 2 527 abonnés.

*Cf. Plan n°10 – plan de zonage actuel de la commune*

## 2.1.4 Fiche bilan de l'assainissement (informations et chiffres essentiels)

Informations et chiffres concernant l'assainissement de la commune de Labruguière	
Réseau de collecte (réseau unitaire hors branchements en 2016)	20,5 km
Estimation de la population desservie en 2016 (y compris les résidents saisonniers)	5 190 habitants
Charge de pollution (kg DBO5/j) traité en 2015 sur les trois stations	En Sire : 49 kg DBO5/j Aupillac : 7 kg DBO5/j Prado de Lamothe : 190 kg DBO5/j
Volume facturé en 2015	210 445 m <sup>3</sup>
Charge de pollution (kg DBO5/j) traité en 2016 sur les trois stations	En Sire : 22,2 kg DBO5/j Aupillac : 7 kg DBO5/j Prado de Lamothe : 182 kg DBO5/j
Volume facturé en 2016	227 440 m <sup>3</sup>
Zone de rejet de la STEP d'En Prado de Lamothe	Rivière Le Thoré
Zone de rejet de la STEP d'En Sire	Ruisseau de la Resse
Zone de rejet de la STEP d'Aupillac	Ruisseau d'Aupillac
Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées en 2016	82,85%

## 2.1.5 Volumes AEP facturés

Le tableau suivant reprend les volumes d'eau potable facturés assujettis à l'assainissement, et les ratios de consommation par habitant (population moyenne raccordée, hormis les gros consommateurs) :

Volumes facturés (m <sup>3</sup> )	2012	2013	2014	2015	2016	Moyenne
Eau potable - consommation domestique (m <sup>3</sup> /an)	237 821	251 691	244 429	267 613	249 251	250 161
Pop moyenne raccordée	3 037	3 070	3 090	3 083	3 143	3 085
l/hab/j	105	109	106	116	106	108
coeff retour égout	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
l EU/hab/j	95	98	95	104	95	98

En prenant un coefficient de retour à l'égout de 0,9, la production d'eaux usées stricte par habitant domestique peut être estimée à 100 l/j/habitant en moyenne, sur les années considérées (résultat inférieur au ratio de consommation usuel de 150 l/j/hab).

## 2.2 ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

### 2.2.1 Objectifs et méthodologie

Dans le cadre du schéma directeur et compte-tenu des enjeux liés à la ressource actuelle et au milieu naturel, un état des lieux des contraintes environnementales du territoire communal a été réalisé afin de mettre en lumière les objectifs et les contraintes actuelles et futures.

Cet état des lieux a été réalisé sur la base d'une synthèse bibliographique des données disponibles auprès des différents acteurs (ARS, Agence de l'Eau, DDTM, BRGM, DREAL...) mais également d'une analyse des documents cadre (SAGE, SDAGE, Contrat rivière...) et sur les études existantes.

### 2.2.2 Contexte général

#### 2.2.2.1 Contexte géographique

Chef-lieu de canton, Labruguière est une commune du Tarn (81), située à 75 km à l'Est de Toulouse et 7 km au Sud de Castres. Elle fait partie de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet.

La commune de Labruguière est limitrophe :

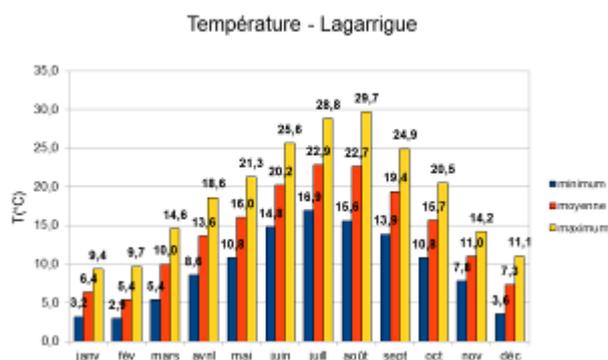
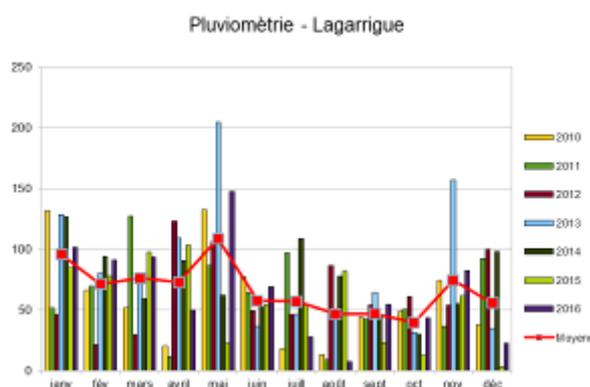
- Au Nord avec celles de Lagarrigue et Castres,
- Au Nord-Est avec Valdurenque,
- Au Nord-Ouest avec Navès,
- A l'Est avec Caucalières,
- Au Sud-Est avec Aiguefonde et Mazamet,
- Au Sud avec des communes du département voisin de l'Aude : Laprade, les Martyrs et Cuxac-Cabardès,
- Au Sud-Ouest avec Escoussens,
- Et enfin à l'Ouest avec Viviers-lès-Montagnes et Saint-Affrique-les-Montagnes.

*Cf. plan n°01 : situation géographique*

#### 2.2.2.2 Contexte Climatologique

Nous avons utilisé les données de 2010 à 2016 de la station météo de Lagarrigue située à 4 km au Sud de Labruguière :

- La **pluviométrie moyenne annuelle entre 2010 et 2016** est de 66,8 mm avec des précipitations importantes en hiver et au printemps et faibles en été.
- Les **variations saisonnière été/hiver des températures sont bien marquées** avec un été chaud, maxima en juillet et août, et un hiver froid mais peu vigoureux.
- On dénombre peu de gel par an et les températures ne dépassent jamais les - 4°C.



La commune de Labruguière est caractérisée par un climat méditerranéen qui explique la sécheresse et les fortes températures estivales. Les précipitations sont souvent intenses mais brèves et présentent une distribution variable.

La ville est également soumise au « vent d'Autan ». C'est un phénomène météorologique particulier surtout au sud tarnais. C'est un vent qui souffle du sud-est, chaud et sec, qui se manifeste par rafales. En moyenne, l'Autan souffle fort, c'est à dire à plus de 60 km/h, jusqu'à 90 jours sur le causse de Labruguière.

### 2.2.2.3 Contexte topographique

La commune de Labruguière se situe au pied du versant septentrional de la montagne Noire, dernier relief sud du Massif Central.

Le vieux noyau villageois est construit sur la rive gauche du Thoré à proximité d'un gué. La rivière constitue la frontière entre le plateau calcaire du causse (altitude maximum à l'est de 277 m) et les terrains primaires de la montagne Noire. Cette dernière est un massif ancien rehaussé lors de l'orogénèse pyrénéenne qui en a fait un gradin de failles. L'altitude est relativement importante par rapport au versant sud qui se présente en pente inclinée.

L'altitude minimale de la commune est à 174 m NGF tandis que le point le plus haut atteint 1 027 m NGF.

### 2.2.2.4 Contexte géologique

La carte géologique du Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM) de Labruguière (1/50000<sup>ème</sup>) permet de dresser le contexte géologique de la commune :

Faciès géologique - Labruguière	
Localisation	Faciès géologique
Au Nord, rive gauche du Thoré	Alluvions fluviatiles récentes composés de sables et limons (Quaternaire)
Au Nord-Ouest	Formations du Bartonien (Tertiaire)
Au Nord-Est, le kong du Thoré	Calcaires de Castres (Tertiaire)
Au Centre	Grès et argiles de Viviers-lès-Montagnes (Tertiaire)
Au Sud	Terrains granitoïdes avec présence de roches éruptives et d'orthoigneiss

*Cf plan 02 : contexte géologique*

## 2.2.2.5 Contexte hydrogéologique

D'après les données présentées par le BRGM ainsi que par le Système d'Information sur l'Eau du Bassin Adour Garonne, **quatre aquifères majeurs sont présents sur le secteur d'études :**

Nom	Code	Nature	Localisation
Molasses du bassin du Tarn	FRFG089	Nappe libre de type immergéable localement aquifère	Au Nord
Alluvions du Tarn, du Dadou et de l'Agout secteurs hydro o3-o4	FRFG021	Nappe libre de type alluvial	Au Nord
Sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG	FRFG082	Nappe captive à dominante sédimentaire non alluviale	Au Nord
Socle BV Tarn secteurs hydro o3-o4	FRFG009	Nappe libre de type socle	Au Centre et au Sud

*Cf plan n°03 : Eaux souterraines*

## 2.2.3 Milieux naturels et hydrographie

### 2.2.3.1 Milieux naturels

Zones naturelles	Définition	Règlementations liées à la zone	Présence sur le territoire communal	Impact sur l'EU
<b>Zones naturelles d'intérêt écolo-gique, faunistique et floristique de type I</b>	Inventaire scientifique du patrimoine naturel	Un espace inventorié en ZNIEFF ne bénéficie d'aucune protection spécifique à ce titre, il s'agit d'un inventaire qui n'a aucune portée juridique directe.	Deux ZNIEFF de type I : "Causse de Caucalières-Labruguières (n°Z1PZ0508 )" et "Forêt de Montaud (n°Z1PZ0624)" <b>Les trois stations sont situées en dehors de ces zones</b>	<b>Pas d'impact</b>
<b>Zones naturelles d'intérêt écolo-gique, faunistique et floristique de type II</b>	Inventaire scientifique du patrimoine naturel	Un espace inventorié en ZNIEFF ne bénéficie d'aucune protection spécifique à ce titre, il s'agit d'un inventaire qui n'a aucune portée juridique directe.	Une ZNIEFF de type 1 : "Montagne Noire (n°Z1PZ2212)" <b>Les trois stations ne sont pas concernées par cette zone</b>	<b>Pas d'impact</b>
<b>Zones Natura 2000</b>	Le réseau Natura 2000 concerne des sites naturels ou semi-naturels de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent.	Le réseau Nature 2000 impose de vérifier que tout aménagement ne porte pas atteinte aux habitats ou espèces concernés (ZPS directive Oiseaux - ZSC directive Habitats).	Une zone spéciale de conservation : "Causse de Caucalières et Labruguière (n°FR7300945)" <b>Les trois stations sont situées en dehors de cette zone</b>	<b>Pas d'impact</b>
<b>Autres Zones naturelles remarquables</b>	Patrimoine naturel ou paysager, sites emblématiques...	Aucune	Deux sites inscrits : "Le château Cardaillac" et "L'Église Saint-Thyrs" Un site classé : "La Halle, place marchande "	<b>Pas d'impact</b>

*Cf. plan n°05.1 : Contraintes environnementales ZNIEFF*

*Cf. Plan n°05.2 – Contraintes naturelles Natura 2000*

*Cf. Plan n°05.2 – Contraintes naturelles Sites inscrits*

### 2.2.3.2 Contexte hydrographique

La commune de Labruguière est traversée par de nombreux cours d'eau. Le plus important est la rivière du Thoré.

Parmi les ruisseaux présents sur le territoire de la commune, cinq sont des affluents du Thoré :

- Ruisseau d'Aupillac,
- Ruisseau des Bruzes,
- Ruisseau des Gaux,
- Ruisseau de Montibont,
- Ruisseau de la Ressé.

Le rejet de la STEP du Prado de Lamothe s'effectue directement dans le Thoré. Celui de la STEP d'En Sire au niveau du ruisseau de la Ressé et pour la STEP d'Aupillac au niveau du ruisseau d'Aupillac. Ces deux derniers cours d'eau sont des affluents du Thoré.

De 63,7 km de longueur, le Thoré prend sa source dans la Montagne noire en Haut-Languedoc commune de Verreries-de-Moussans (Hérault). Il traverse ensuite la ville de Labruguière avant de se jeter dans l'Agout entre les communes de Castres et de Navès dans le département du Tarn.

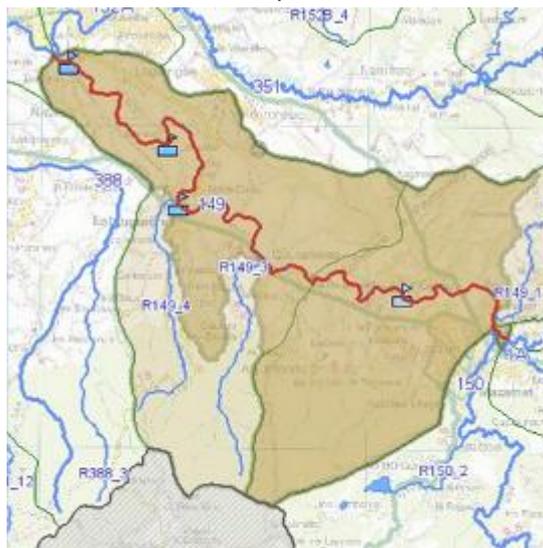
Les ruisseaux de la Ressé et d'Aupillac descendent des pentes de la Montagne Noire. Ces deux ruisseaux s'étendent sur 8 km de long.

Seul le ruisseau d'Aupillac n'est pas un cours d'eau répertorié au niveau des masses d'eau par l'agence de l'eau au sein du SDAGE Adour Garonne. Quant au Thoré et à la Ressé, ils portent les codes de masse suivants :

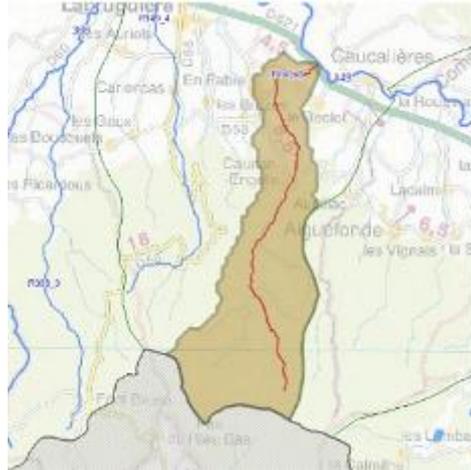
- FRFR149 pour le Thoré,
- FRFR149\_3 pour la Ressé.

Les objectifs de bon état sont les suivants pour le cours d'eau le Thoré :

- 2027 pour l'état écologique, le report de l'échéance est lié à la faisabilité technique de l'atteinte du bon objectif du fait des matières azotées, matières organiques, métaux, matières phosphorées, pesticides, flore aquatique, benthos invertébrés, ichtyofaune et les conditions morphologiques et l'hydrologie du cours d'eau.
- 2027 pour l'état chimique, le report de l'échéance est également lié à la faisabilité technique de l'atteinte du bon objectif du fait des métaux présents dans le cours d'eau.



L'objectif pour la masse d'eau la Ressé (SDAGE 2016-2021) est de maintenir le bon état écologique et chimique du ruisseau atteint en 2015.



La définition du bon état d'un cours dépend de son bon état écologique et de son bon état chimique. Ainsi le bon état général est défini selon des règles d'agrégation définies en annexe 2 de l'arrête du 25 janvier 2010. Cet arrêté définit les divers paramètres et méthodes de classification des états écologiques et chimiques des cours d'eau et masse d'eau.

De manière très générale :

- **l'état écologique** est défini selon 5 classes d'état écologique et sa classification dépend du paramètre le plus pénalisant, il prend en compte les éléments biologiques (invertébrés, diatomées, poissons), les éléments physico-chimiques généraux, polluants spécifiques de l'état écologique (arsenic, chrome, cuivre, ....).
- **l'état chimique** est bon lorsque l'ensemble des concentrations en polluants restent inférieures aux normes de qualité environnementale, la liste des polluants concernés sont définis en annexe 8 de cet arrêté.

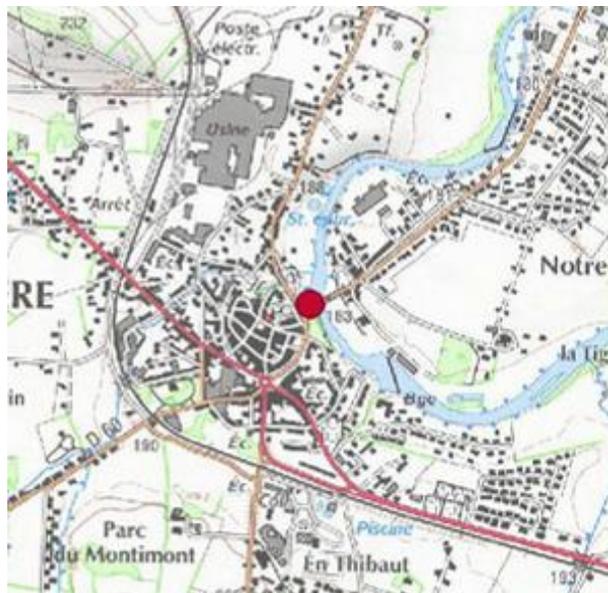
**Concernant en particulier les rejets des stations d'épuration, la qualité de ces eaux ne peut avoir un impact sur le cours d'eau qu'au travers des éléments physico-chimiques définissant l'état écologique, et particulièrement les nutriments et partiellement au niveau bilan de l'oxygène.**

La grille de classification pour ces paramètres est la suivante (selon l'arrêté du 27/07/2015) :

Qualité		Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
Bilan de l'oxygène						
oxygène dissous	mgO <sub>2</sub> /l	8	6	4	3	
taux de saturation en O <sub>2</sub> dissous	%	90	70	50	30	
DBO <sub>5</sub>	mgO <sub>2</sub> /l	3	6	10	25	
Carbone organique dissous	mgC/l	5	7	10	15	
Température						
eaux salmonicoles	°C	20	21,5	25	28	
eaux cyprinicoles	°C	24	25,5	27	28	
Nutriments						
Orthophosphates (PO <sub>4</sub> )	mg/l	0,1	0,5	1	2	
Phosphore total (PT)	mg/l	0,05	0,2	0,5	1	
Ammonium (NH <sub>4</sub> <sup>+</sup> )	mg/l	0,1	0,5	2	5	
Nitrites (NO <sub>2</sub> <sup>-</sup> )	mg/l	0,1	0,3	1,5	1	
Nitrates (NO <sub>3</sub> <sup>-</sup> )	mg/l	10	50	*	*	
Acidification						
pH minimum		6,5	6	5,5	4,5	
pH maximum		8,2	9	9,5	10	
Salinité						
conductivité		*	*	*	*	
chlorures		*	*	*	*	
sulfates		*	*	*	*	

*\*les connaissances actuelles ne permettent pas de fixer des valeurs seuils fiables pour cette limites*

L'agence de l'eau Adour Garonne réalise régulièrement des suivis de l'état des eaux superficielles. Une station de suivi (code 05135100) qualitatif du Thoré est présente sur la commune de Labruguière au niveau du Pont de la D56 :



Cette station est située au niveau du bourg de Labruguière, en aval des rejets des stations d'épuration d'En Sire et d'Aupillac mais en Amont du rejet de celles de Prado de Lamothe.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Etat écologique</b>	MEDIOCRE	MAUVAIS	MEDIOCRE	MAUVAIS	MEDIOCRE	MEDIOCRE	MOY	MEDIOCRE	MEDIOCRE	MEDIOCRE
Qualité physico-chimique de l'eau station le Thoré										
Oxygène	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE
Nutriments	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE
Acidification	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE
Température	BE	BE	BE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE
Qualité biologique de l'eau station le Thoré										
IBD (2007)	BE	BE	BE	BE	MOY	MOY	MOY	MOY	MOY	BE
IBG RCS	MEDIOCRE	MEDIOCRE	MEDIOCRE	MEDIOCRE	MOY	MOY	MOY	MOY	MOY	MOY
IBMR	-	-	MEDIOCRE	MAUVAIS	MEDIOCRE	MEDIOCRE	MOY	MEDIOCRE	MEDIOCRE	MOY
IPR	MAUVAIS	MAUVAIS	MEDIOCRE	MOY	MOY	MOY	MOY	MOY	MEDIOCRE	MEDIOCRE
Polluants spécifiques station le Thoré										
Etat	-	-	-	MAUVAIS	MAUVAIS	BE	BE	BE	BE	BE
<b>Etat chimique</b>	BE	BE	BE	MAUVAIS	BE	BE	BE	BE	BE	BE
Paramètre déclassant	-	-	-	Mercuré	-	-	-	-	-	-
<b>ETAT MASSE D'EAU</b>	BE	BE	BE	MAUVAIS	BE	BE	BE	BE	BE	BE

Sur le suivi des 7 dernières années :

→ **L'état chimique est resté bon**, excepté en 2012, dû à un problème de contamination au mercure.

→ **L'état écologique a fluctué entre l'état mauvais et médiocre de 2009 à 2018**, hormis en 2015 avec un état moyen.

En considérant seulement les cinq dernières années, plus représentatives de l'état actuel, **la masse d'eau atteint un bon état global.**

Il faut noter que les résultats issus de la station de suivi du Thoré à Labruguière, ne prend pas en compte la pollution qui peut être engendrée par les rejets de la station d'épuration d'En Prado de la Lamothe.

*Cf. Plan n°07.1 – Réseau hydrographique*

### 2.2.3.3 Zones inondables

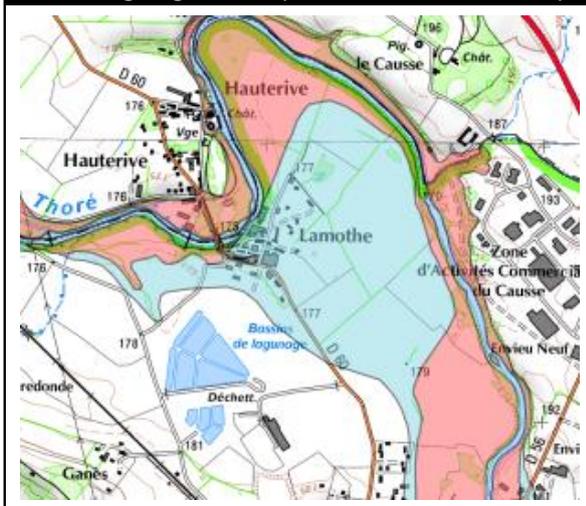
**La commune de Labruguière est concernée par le Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) du Bassin versant du Thoré approuvé le 24.12.2002.**

Il est à noter qu'une révision du PPRI a été prescrite par arrêté préfectoral du 16.09.2013. La révision a été approuvée par arrêté préfectoral en date du 06.06.2016.

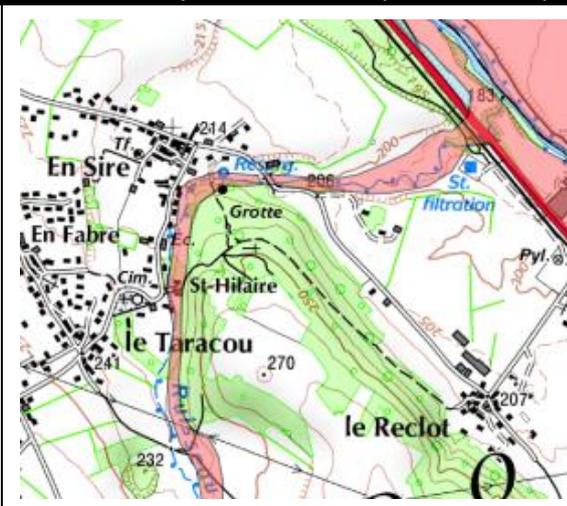
La station au niveau du hameau d'En Sire est en limite de zone inondable.

Quant au lagunage naturel de Prado de Lamothe ainsi que lit bactérien au niveau du hameau d'Aupillac, ils sont hors zone inondable.

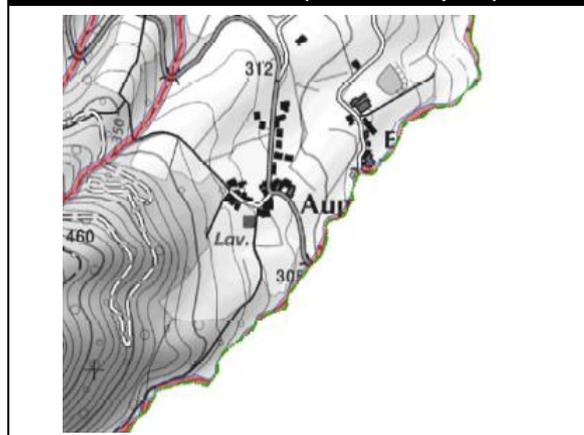
Station lagunage naturel (Hameau Prado de Lamothe)



Station filtres plantés de roseaux (Hameau En Sire)



Station lit bactérien (Hameau d'Aupillac)



Cf. Plan n°07.2 – Zones inondables (Source DREAL)

## 2.2.4 Usage de l'eau

- L'EAU DE LA RIVIERE THORE :

### ACTIVITE INDUSTRIELLE

Une centrale hydroélectrique est localisée sur le Thoré à 300 m du pont de la RD56, à 5 km de Castres. Elle fonctionne depuis 1989. La société Hydro électrique du Thoré est propriétaire des terrains sur la rive droite du seuil (barrage). Les terrains situés en rive gauche de ce seuil appartiennent à la commune de Labruguière.

La centrale dispose en amont d'une grille et d'un dégrilleur devant l'entrée d'eau et fonctionne sur les bases suivantes :

- cote de retenue normale : 177,07 m NGF
- cote de rejet : 173,72 m NGF
- hauteur de chute brute : 3,35 m
- débit maximum dérivé : 18,5m<sup>3</sup>/s
- débit réservé : 1.6m<sup>3</sup>/s
- puissance maximale : 608 KW

Les eaux sont dérivées en rive droite par un barrage existant de 100 m de long et de 3,80 m de hauteur. Un canal de dévalaison permet d'assurer une partie du débit réservé. Une passe à poisson en rive gauche a été créée. Deux vannes de décharge sont situées à chaque extrémité du barrage.

### ACTIVITES DE LOISIRS

Le Thoré ne présente pas des zones de baignades.

Aucune autre activité de loisir n'est réalisée sur ce cours d'eau (pêche, canoë...).

- L'EAU DU RUISSEAU DE LA RESSE : pas d'usage particulier.
- L'EAU DU RUISSEAU D'AUPILLAC : pas d'usage particulier.

Un recensement des forages et des puits qui peuvent être impactés par les rejets des stations d'épuration est effectué. L'identification de ces ouvrages est réalisée à partir de la banque de données du BRM :

Identifiant national de l'ouvrage	Localisation	Usage identifié	Impacté par les STEP ou les rejets des STEP
BSS002HYFC	Usine de Trégas : proche de la rivière Bernazobre qui collecte les eaux du ruisseau du Mouscaillou et un affluent du Sor sous-affluent de l'Agout du Tarn et de la Garonne 	Forage	Pas par les stations de Labruguière mais la rivière du Bernazobre est le milieu récepteur de la station d'Escoussens qui est une commune située en amont de Labruguière
BSS002HYFR	Lieu-dit En Baleux : proche de la rivière Bernazobre 	Forage	Pas par les stations de Labruguière mais la rivière du Bernazobre est le milieu récepteur de la station d'Escoussens qui est une commune située en amont de Labruguière
BSS002HYGF	Lieu-dit La Lande Basse : proche de la rivière Bernazobre 	Forage	Pas par les stations de Labruguière mais la rivière du Bernazobre est le milieu récepteur de la station d'Escoussens qui est une commune située en amont de Labruguière

<p>BSS002HYHB</p>	<p>Lieu-dit Le Reclot : Au Sud de la station d'En Sire</p> 	<p>Forage</p>	<p>OUI</p>
<p>BSS002HYHC</p>	<p>Lieu-dit Mirabel : Au Nord-Ouest de la station d'En Sire</p> 	<p>Forage</p>	<p>OUI</p>
<p>BSS002HYHE</p>	<p>Lieu-dit Les Bruzes</p> 	<p>Puit</p>	<p>NON</p>
<p>BSS002HYHT</p>	<p>Puit 1 du quai des lavoirs</p> 	<p>Puit</p>	<p>NON</p>

BSS002HYHU	<p>Lieu-dit Lemprunt</p> 	Puit	NON
BSS002HYJM	<p>Lieu-dit Le Colombier : A proximité du Thoré</p> 	Forage	OUI
BSS002HYJT	<p>Lieu-dit La Brufuière</p> 	Forage - Mesure quantité (piézométrie) Mode de gisement captif	NON
BSS002HYJX	<p>Déviations Castres-Labruguières, liaison Albi-Béziers : A proximité du Thoré</p> 	Forage	OUI

Sur les 11 ouvrages recensés sur Labruguière, **4 peuvent être impactés par les rejets des trois stations situées sur le territoire communal.**

## 2.2.5 Contexte réglementaire et contenu des documents cadres du bassin versant

Cadre réglementaire	Orientations / Objectifs sur la zone d'étude
<p>Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour Garonne 2016-2021</p> <p><i>approuvé le 1 décembre 2015</i></p>	<p>Masses d'eaux superficielles concernées sur la zone d'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La rivière le Thoré du confluent de l'Arn au confluent de l'Agout (FRFR149). En 2015, l'état des lieux réalisé dans le cadre du SDAGE Adour Garonne met en évidence un état écologique médiocre et un état chimique mauvais.</li> <li>- Le ruisseau de la Ressé (FRFR149_3). En 2015, l'état des lieux réalisé dans le cadre du SDAGE Adour Garonne met en évidence un état écologique et chimique bon.</li> </ul> <p>Le SDAGE Adour Garonne impose pour les masses d'eaux concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La rivière le Thoré: bon état chimique et écologique d'ici 2027;</li> <li>- Le ruisseau de la Ressé : les objectifs sont d'ores et déjà atteints</li> </ul>
<p>Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Agout</p> <p><i>approuvé le 6 février 2002 et modifié le 15 octobre 2012</i></p>	<p>Le SAGE est porté par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout et met en avant 5 enjeux majeurs : - Fournir une eau potable de qualité, en quantité suffisante, à un "prix abordable"; - Concilier la préservation de la ressource, des milieux et des usages; - Atteindre le bon état au plus tard en 2021 au sens de la directive cadre sur l'eau; - Préserver les milieux et permettre les usages; - Mettre en place une organisation pérenne de la gestion de l'eau.</p> <p>Des orientations concernant l'assainissement ont été définies dans le Plan d'Aménagement et de Gestion des Eaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser l'impact des rejets industriels existants et des nouveaux rejets;</li> <li>- Maîtriser l'impact des rejets domestiques existants et des nouveaux rejets;</li> <li>- Faciliter, accélérer la mise en oeuvre des SPANC;</li> <li>- Mettre en cohérence les zonages d'assainissement communaux ou intercommunaux avec les projets d'urbanisation;</li> <li>- Gérer les impacts des rejets d'eaux pluviales;</li> <li>- Suivre et accompagner l'amélioration de la quantité de l'eau dans la zone vulnérable "nitrates".</li> </ul>
<p>Le 10<sup>ème</sup> Programme de l'eau - 2013/2018</p> <p><i>adoption le 25 octobre 2012 par le Conseil d'administration</i></p>	<p>Les 9<sup>èmes</sup> programmes étaient prioritairement basés sur une logique de soutien à l'équipement dans le cadre de la mise aux normes européennes des stations d'épuration des eaux résiduaires urbaines. Les 10<sup>èmes</sup> programmes sont, quant à eux, orientés vers une logique de résultats pour la reconquête du bon état des rivières, des nappes, des lacs et des eaux littorales.</p> <p>Des orientations concernant l'assainissement restent définies dans le 10<sup>ème</sup> Programme de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des pollutions domestiques;</li> <li>- Réduction des pollutions industrielles;</li> <li>- Lutte contre les pollutions diffuses assimilées agricoles.</li> </ul>
<p>Contrat de rivière Thoré-Agout -1995/2002</p> <p><i>date de signature du contrat le 8 août 1995</i></p>	<p>Le contrat de rivière Thoré-Agout, porté par le Syndicat Mixte de rivière Thoré-Agout, a été achevé en 2002. Il avait pour enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La dépollution domestique et industrielle des cours d'eaux;</li> <li>- La restauration et l'entretien des rivières.</li> </ul> <p>Ainsi diverses actions ont été réalisées avec, en particulier, des travaux d'entretien des berges et des travaux relatifs à l'assainissement domestique et industriel.</p>

## 2.2.6 Synthèse des contraintes environnementales

### STATION D'EPURATION D'EN PRADO DE LAMOTHE

- Cette station est en dehors de la zone Natura 2000 et des ZNIEFF de type I et II présentes sur la commune de Labruguière.
- A noter également que le lagunage n'est pas en zone inondable.
- Le milieu récepteur de la station est le Thoré. Celui-ci présentait en 2015 un bon état global.
- Les objectifs fixés par le SDAGE sont d'atteindre un bon état chimique et écologique d'ici 2027.
- Le Thoré ne présente pas de zones de baignades ou autres loisirs.

### STATION D'EN SIRE

- Cette station est en dehors de la zone Natura 2000 et des ZNIEFF de type I et II présentes sur le territoire communal.
- Les filtres plantés de roseaux sont en limite de zone inondable.
- Le milieu récepteur est le ruisseau de la Ressé.
- L'objectif pour la masse d'eau la Ressé (SDAGE 2016-2021) est de maintenir le bon état écologique et chimique du ruisseau atteint en 2015.
- L'eau du ruisseau de la Ressé ne présente pas d'usage particulier.

### STATION D'AUPILLAC

- Cette station est en dehors de la zone Natura 2000 et des ZNIEFF de type I et II présentes à Labruguière.
- La station de traitement est en hors zone inondable.
- Le milieu récepteur est le ruisseau d'Aupillac.
- Le ruisseau d'Aupillac n'est pas un cours d'eau répertorié au niveau des masses d'eau par l'agence de l'eau au sein du SDAGE Adour Garonne.
- L'eau du ruisseau d'Aupillac ne présente pas d'usage particulier.

## 2.3 URBANISME ET DEMOGRAPHIE

### 2.3.1 Objectifs et méthodologie

Dans le cadre du schéma directeur et compte-tenu des enjeux sur la commune, il est important de faire un état des lieux des contraintes liées à l'urbanisme et leur impact sur l'assainissement de la collectivité.

Cet état des lieux a été réalisé sur la base de la synthèse des données INSEE disponibles, des documents d'urbanisme en vigueur et des données fournies par la mairie.

**A noter que la commune de Labruguière dispose actuellement d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) datant du 17.05.2006 et a lancé sa révision (prescription en date du 19.04.2014). Elle fait également partie du SCoT d'Autan et de Cocagne qui est lui aussi en cours de révision.**

Ce bilan nous a permis de réaliser une **étude prospective démographique** qui permettra par la suite de dresser un **bilan sur l'adéquation entre les infrastructures actuelles de la commune, les besoins futurs et les contraintes réglementaires.**

### 2.3.2 Document d'urbanisme en vigueur et en projet

#### 2.3.2.1 Présentation du PLU

La commune de Labruguière dispose d'un **Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé** le 27/06/2019.

Les Plans Locaux d'Urbanisme ont succédé aux « Plans d'Occupation des Sols » (POS) décentralisés de 1983 depuis la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle du groupement de communes ou de la commune, traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.

Le PLU doit, sur son périmètre, déterminer les conditions d'un aménagement de l'espace respectueux des principes du développement durable. Il doit donc prévoir des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction des besoins en matière d'habitat, d'équipements publics, d'activités économiques, commerciales ou touristiques, de sport, et de la culture.

Il expose un diagnostic, établi selon les mêmes critères que pour les SCOT, et se compose de 5 documents :

**1) Le rapport de présentation** : Établit un état des lieux, expose les objectifs et justifie les options d'aménagement retenues dans le PLU.

**2) Le Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD)** : Représente le projet politique, il peut préciser, au travers de la définition des orientations d'aménagement, l'organisation du développement urbain dans certains secteurs ou quartiers.

**3) Le règlement** : Fixe les règles applicables aux terrains dans les diverses zones du territoire.

**4) Les documents graphiques** : Portent l'information des limites de zonage, des réservations pour équipement public, des servitudes d'urbanisme,...

**5) Les annexes** : Contiennent des documents écrits et graphiques s'imposant dans le cadre de l'instruction des demandes d'occupation du sol (liste des emplacements réservés, servitudes d'utilité publique, plan de prévention des risques d'inondation,...).

### 2.3.2.2 Description des zones du PLU

Le territoire couvert par le PLU est divisé en plusieurs zones :

- En zones urbaines (U1, U2, UX et UZ) qui sont des zones déjà urbanisées ou suffisamment équipées pour l'être.
- En zones à urbaniser (AU, AUh, AUI et AUX) qui sont des zones destinées à l'urbanisation future (habitation, activités ou loisirs) sous certaines conditions.
- En zones agricoles (A) comprennent les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
- En zones naturelles (N, Ne et Nv), généralement non équipées comprennent des zones (N) à protéger en raison de la qualité des sites et des paysages naturels et forestiers, ainsi qu'en raison de la présence d'un risque fort d'inondation.

Les zones faisant l'objet du présent règlement sont décrites ci-dessous :

- U1, centre-ville historique constitué de bâti en ordre continu avec une prédominance de l'espace public, de la mixité urbaine (commerces, équipements, habitat) et du caractère patrimonial de l'ensemble (le centre historique fait l'objet d'une étude de ZPPAUP Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager), la zone U1 comprend les hameaux agglomérés anciens.
- U2, quartiers anciens et récents fortement liés au centre-ville, à caractère résidentiel dominant (constructions individuelles, groupées, collectives) et d'équipements publics (socio éducatifs, sportifs).
- UX, zone d'activités existante : industrie, artisanat, commerce, services. Elle comprend :
  - ✓ Le secteur UXa où sont regroupés les équipements techniques de l'aéroport, l'aérogare et les fonctions de services associés.
  - ✓ Le secteur UXb correspondant au site de la tarnaise des panneaux.
- UZ, zone d'activité existante correspondant à la ZAC du Causse. Elle comprend :
  - ✓ Le secteur UZB destiné à l'implantation d'activités de production industrielle.
  - ✓ Le secteur UZC destiné à accueillir des activités technologiques, industrielles et de services.
  - ✓ Le secteur UZD destiné aux activités industrielles en lien avec le pôle « Chimie fine-biosanté ».
- AU, zone non équipée réservée à l'urbanisation future pour l'habitat et les équipements, l'urbanisation de ces zones devra respecter les orientations d'aménagement définies pour chacune d'elle. Elle comprend :
  - ✓ Le secteur AUh d'extension de mise en cohérence urbaine des développements récents des hameaux.
  - ✓ Le secteur AUI d'aménagement d'un espace naturel pour les loisirs, le sport et le tourisme.
- AUX, zone non équipée réservée à l'urbanisation future pour les activités. Elle comprend :
  - ✓ Le secteur AUX2, destiné à l'extension des zones d'activité existantes, l'urbanisation de ces zones devra respecter les orientations d'aménagement définies pour chacune des zones suivantes : Pont Trinquat, La Tignarié.
  - ✓ Le secteur AUXE, destinée à l'urbanisation dans le périmètre de la ZAC Ecosite.
  - ✓ Le secteur AUX3, urbanisable après modification du PLU, il regroupe les secteurs destinés à certaines parties de la zone d'activité du Causse et de l'Ecosite.
- AU0, destinée à une urbanisation à long terme dans le cadre d'une révision simplifiée du PLU. Cette zone ne comporte pas de règlement.

**ENTECH Ingénieurs Conseils**

- N, espaces naturels à préserver au titre du paysage ou de l'environnement. Seules y sont autorisés la restauration, le changement de destination et l'extension limitée des constructions existantes et les constructions nécessités par l'exploitation agricole, sous condition d'intégration paysagère. Elle comprend :
  - ✓ **Le secteur Ne** destiné à recevoir l'implantation de station d'épuration pouvant traiter les effluents industriels de la zone d'activité du Causse.
  - ✓ **Le secteur Nv** destiné à la protection des espaces verts compris dans la ZAC du Causse, dans lequel sont admises des installations destinées aux sports et activités de loisirs et des aménagements paysagers.

### 2.3.2.3 Les objectifs du PLU

L'objectif de développement démographique du PLU est d'accueillir 800 habitants supplémentaires, par rapport à 2017, avec un objectif de 7 500 habitants à l'horizon 2027 (évolution basée sur la croissance moyenne annuelle entre 2009 et 2014 (+1,2%).

L'objectif de croissance de population et la diminution de la taille moyenne des ménages entraîneront la construction d'environ 400 logements supplémentaires de 2017 à 2027.

*Cf. Plan n°06 : Plan Local d'Urbanisme*

### 2.3.2.4 SCOT d'Autan et Cocagne

Le territoire du SCoT d'Autan et de Cocagne se situe au Sud du Tarn, en limite avec l'Hérault à l'Est et l'Aude et la Haute Garonne au Sud et à l'Ouest.

#### **PRESENTATION DES SCOT ET PORTEE REGLEMENTAIRE**

Créés par la loi SRU (Solidarité et Renouveau Urbain) en 2000, les SCOT (Schémas de Cohérence Territoriale) sont des documents réglementaires d'aménagement et d'urbanisme d'échelle intercommunale. Leur objectif est d'inscrire les orientations stratégiques en matière d'urbanisation dans une démarche de développement durable, intégrant donc aussi bien les domaines de l'équipement et des transports que la protection des espaces naturels et agricoles et des paysages.

### 2.3.2.5 La démarche du SCOT d'Autan et Cocagne

Le territoire d'Autan et de Cocagne a fait l'objet d'un premier SCoT approuvé le 24 janvier 2011 sur un périmètre arrêté par le Préfet en 2006. Des extensions successives de la Communauté de communes du Sor et de l'Agout ont significativement étendu le périmètre de ce SCoT après son approbation. Le SCoT est ainsi en cours de révision, afin de le compléter, pour inclure 16 nouvelles communes et pour prendre en compte les dispositions introduites par les lois Grenelle et ALUR. La procédure de révision a été engagée par délibération du syndicat mixte en date du 26 février 2015.

Le premier SCoT approuvé le 24 janvier 2011 portait sur 33 communes et 97 324 habitants :



Le SCoT s'étend actuellement sur 49 communes représentant 105 595 habitants (populations légales 2012) regroupées en 3 intercommunalités :

- La Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet : 78 510 habitants ;
- La Communauté de Communes du Sor et de l'Agout : 22 159 habitants ;
- La Communauté de Communes de la Haute Vallée du Thoré : 4 926 habitants.



Le SCoT est face à 2 enjeux principaux :

- Il s'agit de se préparer à la mise en service de l'autoroute Toulouse-Castres prévue pour 2022 en anticipant les effets de l'infrastructure afin d'en faire un véritable outil d'aménagement et de développement durable du territoire dans toutes ses composantes ;
- Il s'agit aussi d'accompagner les stratégies économiques du bassin d'emploi et de favoriser un développement équilibré de l'ensemble du territoire.

Le détail de la révision du SCoT est décrit ci-dessous (source : site internet du SCoT) :



**NOTA** : Le SCOT étant actuellement en cour de révision, le taux interannuel d'évolution prévu n'a pas encore été communiqué.

### 2.3.3 Logements

Les données présentées dans le tableau ci-dessous sont issues des recensements INSEE et des données fournies par la mairie.

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2016
Population permanente	5 333	5 468	5 541	5 486	5 488	6 014	6 442	6 523
Nombre de logements total	1 595	1 709	1 953	2 191	2 310	2 785	3 098	3 115
Dont résidences principales	1 469	1 471	1 730	1 896	2 105	2 493	2 737	2 767
Dont résidences secondaires et logements occasionnels	18	41	55	75	80	39	49	47
Dont logements vacants	108	197	168	220	125	253	312	301
Hab/résidence principale	3,6	3,7	3,2	2,9	2,6	2,4	2,4	2,4

Les résidences secondaires représentent en moyenne environ 2% du parc immobilier de la commune

Le nombre moyen d'occupants par résidences principales entre 1968 et 2016, varie entre 2,4 et 3,6. **En 2016**, le taux d'occupation moyen des logements principaux sur l'ensemble du village est de 2,4 habitants/logement.

### 2.3.4 Historique du développement urbain de la commune et situation actuelle

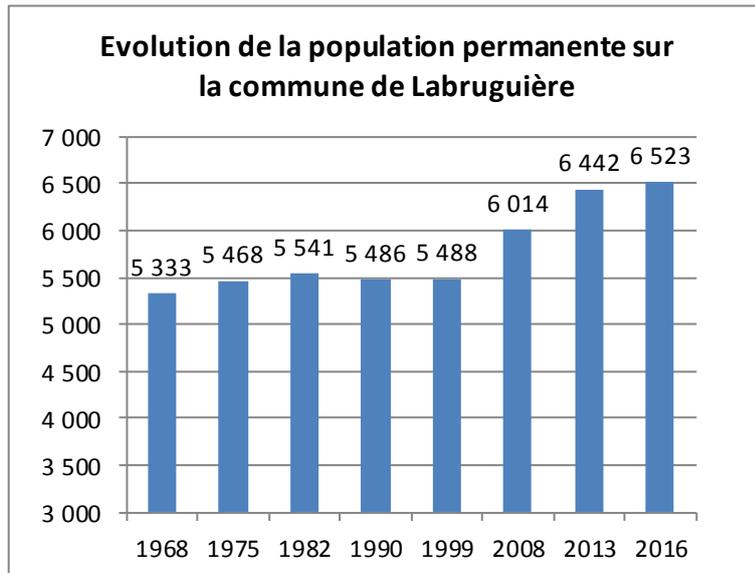
#### 2.3.4.1 Population permanente

Les données présentées dans le tableau ci-dessous sont issues des recensements INSEE et des données fournies par la mairie.

Labruguière	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2016
Population permanente	5 333	5 468	5 541	5 486	5 488	6 014	6 442	6 523
Taux d'évolution annuel (%)	-	0,4%	0,2%	-0,1%	0,0%	1,0%	1,4%	0,4%

Le taux annuel d'évolution démographique évolue peu entre 1968 et 1999. On peut même noter une légère décroissance entre 1982 et 1990.

La commune a ensuite connu une croissance démographique sur la période 1999-2016.



#### 2.3.4.2 Population secondaire

La population saisonnière est liée à la fois aux résidences secondaires et aux structures d'accueil touristiques.

##### LES RESIDENCES SECONDAIRES

Type et structure d'accueil	Nombre	Personne/logement	Population saisonnière associée
Résidences secondaires	49	4	196

Sur le territoire de Labruguière, la population liée aux résidences secondaires est estimée à environ 196 habitants.

##### LES STRUCTURES D'ACCUEIL TOURISTIQUES

La commune de Labruguière dispose de plusieurs structures d'accueil pour les touristes et pouvant augmenter la population saisonnière. Celles-ci ont été identifiées au nombre de 10 et sont les suivantes :

Nom	Type	Equipements	Capacité
Domaine d'En Laure	Camping	3 chalets de 6 places 4 chalets de 5 places 1 gîte d'étape de 11 places	49 couchages
Domaine d'En Baleux	Gîte	1 gîte pour 4 personnes 1 gîte pour 2 personnes 1 gîte pour une personne 1 gîte pour 10 personnes	17 couchages
Domaine d'En Baleux	Chambre d'hôtes	4 chambres (de 1 à 5pers.)	14 couchages
Gîte "Numéro 4"	Chambre d'hôtes	6 chambres dont 2 communicantes	12 couchages
La Grange aux Pierres (Gîtes de France n°1310)	Gîte	2 gîtes	7 couchages
La Bergerie (Gîtes de France n°1311)	Gîte	2 gîtes	5 personnes
André Trémoulet - La Maison	Maison indépendante	3 chambres	6 couchages
Gîte rural chez Nadine	Gîte	1 gîte	4 couchages
Gîte de Mr Lau	Gîte	1 gîte	4 couchages
Gîte de Mme GONZALVEZ	Gîte	1 gîte	4 couchages

La capacité d'accueil des structures touristiques s'élève donc à **122 personnes**.

**Sur la base de ces hypothèses, la population saisonnière maximale peut atteindre 318 personnes en situation actuelle.**

### 2.3.5 Analyse prospective de la population – Objectifs et méthodologie

**Pour l'estimation de la population future de Labruguière, deux hypothèses de développement démographique ont été retenues :**

- hypothèse basée sur la méthode analytique :
  - √ Hypothèses s'appuyant sur la base des projets d'urbanisation jusqu'à l'horizon de leurs documents d'urbanisme,
  - √ Ensuite, calcul des populations aux différentes échéances entre la situation actuelle et l'horizon 2050 à partir du taux précédemment calculé et selon les formules de l'INSEE.
- hypothèse basée sur la méthode globale : hypothèse d'un accroissement de la population basée sur l'évolution passée, à partir des données de recensement INSEE.

Nous considérerons trois périodes de référence :

- √ 1968 à 2016,
- √ 1999 à 2016,
- √ 2013 à 2016.

### 2.3.5.1 Analyse prospective - Méthode analytique

Le tableau ci-dessous synthétise les résultats obtenus.

Méthode Analytique (1,2%)								
	2016	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050
Population permanente	6 442	6 757	7 172	7 613	8 081	8 577	9 104	9 664
Population saisonnière	318	328	340	354	368	383	399	416
<i>Dont résidences secondaires</i>	196	206	218	232	246	261	277	294
<i>Dont population touristique</i>	122	122	122	122	122	122	122	122
<b>Population totale maximale</b>	<b>6 760</b>	<b>7 084</b>	<b>7 512</b>	<b>7 966</b>	<b>8 449</b>	<b>8 960</b>	<b>9 503</b>	<b>10 080</b>

La population permanente de la commune sera donc au total de 9 664 habitants à l'horizon 2050 et la population saisonnière de 416 habitants.

**Selon cette hypothèse, la commune de Labruguière comptera au maximum 10 080 habitants en 2050.**

### 2.3.5.2 Analyse prospective - Méthode globale

#### 2.3.5.3 Période 1968 à 2016 (0,4%)

Méthode globale - Hypothèse 1968 -> 2016 (0,4%)								
	2016	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050
Population permanente	6 442	6 551	6 690	6 832	6 977	7 125	7 276	7 430
Population saisonnière	318	321	325	329	334	338	342	347
<i>Dont résidences secondaires</i>	196	199	203	207	212	216	220	225
<i>Dont population touristique</i>	122	122	122	122	122	122	122	122
<b>Population totale maximale</b>	<b>6 760</b>	<b>6 872</b>	<b>7 015</b>	<b>7 161</b>	<b>7 310</b>	<b>7 463</b>	<b>7 618</b>	<b>7 777</b>

A l'échéance 2050, la population permanente atteindrait donc 7 430 habitants et la population saisonnière atteindrait 347 habitants.

**Selon cette hypothèse, la population maximale de la commune serait donc d'environ 7 777 habitants à l'horizon 2050.**

#### 2.3.5.4 Période 1999 à 2016 (1%)

Méthode globale - Hypothèse 1999 -> 2016 (1%)								
	2016	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050
Population permanente	6 442	6 709	7 059	7 427	7 814	8 221	8 650	9 101
Population saisonnière	318	326	336	347	359	371	384	397
<i>Dont résidences secondaires</i>	196	204	214	225	237	249	262	275
<i>Dont population touristique</i>	122	122	122	122	122	122	122	122
<b>Population totale maximale</b>	<b>6 760</b>	<b>7 035</b>	<b>7 395</b>	<b>7 774</b>	<b>8 173</b>	<b>8 592</b>	<b>9 034</b>	<b>9 498</b>

A l'échéance 2050, la population permanente atteindrait donc 9 101 habitants et la population saisonnière atteindrait 397 habitants.

**Selon cette hypothèse, la population maximale de la commune serait donc d'environ 9 498 habitants à l'horizon 2050.**

### 2.3.5.5 Période 2013 à 2016 (0,4%)

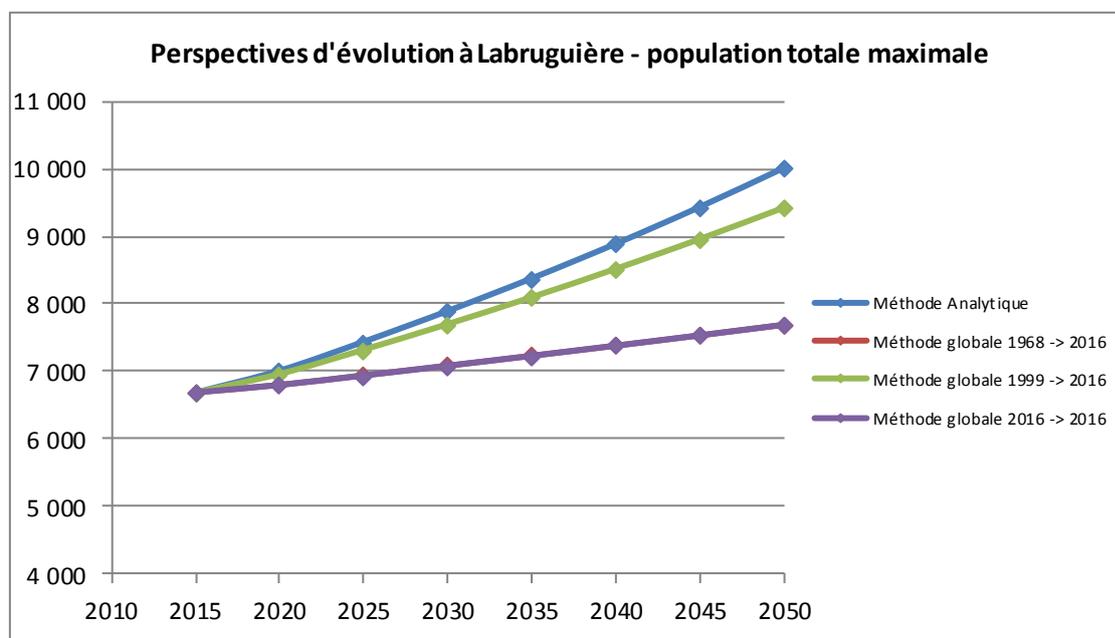
Méthode globale - Hypothèse 2013 -> 2016 (0,4%)								
	2016	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050
Population permanente	6 442	6 550	6 688	6 829	6 973	7 119	7 269	7 422
Population saisonnière	318	321	325	329	334	338	342	347
<i>Dont résidences secondaires</i>	196	199	203	207	212	216	220	225
<i>Dont population touristique</i>	122	122	122	122	122	122	122	122
<b>Population totale maximale</b>	<b>6 760</b>	<b>6 871</b>	<b>7 013</b>	<b>7 158</b>	<b>7 306</b>	<b>7 457</b>	<b>7 612</b>	<b>7 769</b>

A l'échéance 2050, la population permanente atteindrait donc 7 769 habitants et la population saisonnière atteindrait 347 habitants.

**Selon cette hypothèse, la population maximale de la commune serait donc d'environ 7 769 habitants à l'horizon 2050.**

### 2.3.5.6 Synthèse

Les deux méthodes ont donc permis de déterminer les populations futures permanentes aux différents horizons.



Les résultats sont quasi identiques entre la méthode analytique et la méthode globale de 1999 à 2016 étant donné que les taux interannuels sont très proches (1,2% pour la méthode analytique et 1% pour la méthode globale).

Pour ce qui est des autres valeurs obtenues avec la méthode globale, il est possible de constater un écart non négligeable avec la méthode analytique.

**La méthode analytique est la méthode retenue par la mairie.**

**Sur la base de ces hypothèses, la population sur Labruguière peut être estimée à :**

- **En 2030 :**
  - **7 613 habitants permanents**
  - **7 966 habitants en période de pointe**
- **En 2050 :**
  - **9 664 habitants permanents**
  - **10 080 habitants en période de pointe**

### **2.3.6 Activités économiques**

Certains établissements industriels sont raccordés aux stations d'épuration.

Il est important de les prendre en compte car ils peuvent perturber le traitement classique des différentes filières de traitement.

#### **STATIONS D'EPURATION D'EN PRADO DE LAMOTHE**

Deux stations de type lagunage sont présentes au niveau du hameau d'En Prado Lamothe dont une a été créée spécifiquement pour traiter les effluents des activités industriels de la commune :

- L'abattoir de volailles depuis février 2007 ;
- Les fermiers occitans depuis février 2007 ;
- La tarnaise des panneaux depuis février 2007 ;
- La blanchisserie hospitalière depuis mars 2011.

La deuxième station de type lagunage, qui fait l'objet de l'étude, reçoit quant à elle, depuis janvier 2011, les effluents du centre hospitalier intercommunal de Castres Mazamet ainsi que ceux des entreprises de la ZAC du Causse. Sont également raccordées à cette station la trentaine d'activités traditionnelles du bourg (restaurants, boulangeries, coiffeurs...).

Les effluents hospitaliers ont une qualité proche des eaux usées domestiques avec un volume supérieur. Des liquides spécifiques représentant un risque infectieux ou toxique y sont dilués. C'est le cas notamment des désinfectants et des antiseptiques qui sont utilisés en masse pour la désinfection des surfaces et celle du matériel médico-chirurgical. Les produits les plus utilisés sont principalement les dérivés chlorés et les produits contenant des aldéhydes.

#### **STATION D'EPURATION D'EN SIRE ET D'AUPILLAC**

Aucun établissement industriel n'a été recensé sur ces deux stations en 2015.

## 2.4 OUVRAGES ET EQUIPEMENTS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### 2.4.1 Objectifs et méthodologie

**Dans le cadre du schéma directeur, il est important de faire un état des lieux des ouvrages permettant l'assainissement des eaux usées de la collectivité.** En effet, cette analyse complète permet non seulement d'appréhender le fonctionnement du réseau mais également d'identifier les insuffisances et les aménagements à réaliser.

**L'étude de chaque ouvrage composant le réseau de collecte de la commune a été effectuée** sur la base des documents existants, complétés par les visites terrain et les entretiens réalisés avec le maître d'ouvrage.

**Une fiche descriptive de chacun de ces ouvrages est annexée au présent rapport.**

### 2.4.2 Contexte administratif

L'exploitation des ouvrages est réalisée en régie. La commune de Labruguière a en plus les compétences suivantes :

- La collecte et le transport ;
- La dépollution ;
- Le contrôle de raccordement ;
- L'élimination des boues.

Les missions du SPANC ont été confiées à un prestataire extérieur, VEOLIA depuis fin 2010.

### 2.4.3 Présentation du fonctionnement de l'assainissement

L'architecture de la commune ne permet pas un raccordement de l'ensemble des habitations à un seul réseau de collecte compte tenu de l'éloignement et de la configuration de certains hameaux. On distingue donc :

- Les réseaux unitaires des hameaux isolés ;
- Le réseau eaux usées d'Aupillac qui collecte les eaux de ce hameau en direction d'une station d'épuration de type lit bactérien ;
- Le réseau eaux usées Sud-Est qui collecte les effluents de cinq hameaux en direction de la station d'épuration d'En Sire ;
- Le réseau eaux usées du bourg qui collecte les effluents du bourg en direction de la station d'épuration communale.

#### 2.4.3.1 Descriptif du système de collecte

##### **RESEAU DE COLLECTE DES HAMEAUX ISOLES**

Les hameaux disposant d'un réseau de collecte unitaire sont les suivants :

- Lande Basse et Lande Haute : une partie du hameau est équipé d'un réseau de collecte unitaire qui débouche directement dans le réseau hydrographique superficiel.
- En Tendou et la Récuquelle : on note deux tronçons DN 300 collectant les eaux usées et les rejetant directement au milieu naturel.
- Les Margaridous : le centre ancien de ce hameau dispose d'un réseau unitaire de 220 mètres linéaires.

**ENTECH Ingénieurs Conseils**

- Les Bousquets, les Gaux et les Tissous : ces hameaux sont équipés d'un réseau de collecte unitaire (1 050 ml pour les Bousquets et les Gaux, 300 ml aux Tissous).
- Les Bruzes : une partie du hameau est équipé d'un réseau de collecte unitaire de 300 mètres linéaires qui débouche dans le ruisseau des Bruzes.

Aucun suivi n'est disponible sur les systèmes de collecte des hameaux. Ces hameaux ne disposent pas d'unités de traitement et les eaux usées majoritairement prétraitées sont collectées par des réseaux unitaires sujet à de nombreux apports (eaux usées brutes, eaux usées prétraitées et eaux pluviales) déversées dans des fossés pluviaux (source : dossier de Dossier de Demande de Déclaration Préfectorale relatif à l'extension des capacités épuratoires de la station communale de Labruguière réalisé par ENTECH en 2008).

### **RESEAU D'AUPILLAC**

Les effluents du hameau d'Aupillac sont collectés gravitairement jusqu'à la station lit bactérien d'une capacité de 140 EH.

Le réseau d'Aupillac est constitué d'un linéaire de 664 ml de réseau unitaire. L'effluent de la station d'épuration se rejette dans le ruisseau d'Aupillac.

### **RESEAU DU SUD-EST DE LA COMMUNE**

#### **❖ Description :**

Un poste de refoulement collecte les effluents du bas du hameau d'En Prades et les refoule jusqu'au réseau de collecte gravitaire des hameaux d'En Sire, En Fabre et le Tarracou. Ces effluents rejoignent ainsi la station d'épuration filtres plantés de roseaux d'En Sire.

Le réseau du Sud-Est de la commune est de type séparatif et unitaire.

Le tableau suivant détaille le linéaire des conduites :

	<b>2020</b>
Linéaire réseaux d'eaux usées séparatif	2 988 ml
Linéaire réseaux d'eaux usées unitaire	3 392 ml
<b>Linéaire total</b>	<b>6 380 ml</b>

#### **❖ Poste de relevage d'En Prades**

##### **✓ Caractéristiques**

<b>Poste de Refoulement</b>	
Emplacement	Hameau En Prades, parcelle 1352
Gestion	Régie communale
Équipements	2 pompes dont un de secours débit moyen temps sec : 0,3 l/s – 1,08 m <sup>3</sup> /h débit de pointe temps sec : 2 l/s – 7,2 m <sup>3</sup> /h débit de pointe temps de pluie : 4 l/s – 14,4 m <sup>3</sup> /h
Capacité	140 - 150 EH
Charges	8,7 kg DBO <sub>5</sub> /j 26 m <sup>3</sup> /j en moyenne

### **ENTECH Ingénieurs Conseils**

Présence trop plein	Oui. Rejet dans l'herbe (le rejet se fait dans le ruisseau temporaire)
Télésurveillance	Non

✓ Ouvrages spécifiques

Déversoirs d'orage				
Emplacement	Le Tarracou Regard R41b	Le Tarracou Regard R53	En Fabre Regard R45c	Le Reclot Regard 37
Habitations raccordées	2 habitations raccordées	1 habitation raccordée	2 habitations raccordées	2 habitations raccordées
Charges	~ 0,3 kg DBO5/j ~ 0,9 m <sup>3</sup> /j en moyenne	~ 0,15 kg DBO5/j ~ 0,45 m <sup>3</sup> /j en moyenne	~ 0,3 kg DBO5/j ~ 0,9 m <sup>3</sup> /j en moyenne	~ 0,3 kg DBO5/j ~ 0,9 m <sup>3</sup> /j en moyenne
Fonctionnement	Par temps de pluie Déversement réseau pluvial	Par temps de pluie Déversement réseau pluvial	Par temps de pluie Déversement réseau pluvial	Par temps de pluie Déversement réseau pluvial
Télésurveillance	Non	Non	Non	Non

**RESEAU DU BOURG DE LABRUGUIERE**

En plus du centre de la commune, les hameaux des Auriols, Les Boches et Lamothe sont raccordés au réseau du bourg de la ville. On note également le raccordement de la ZAC du Causse, du hameau de Hauterive et du CHIC (Centre Hospitalier Inter Communal) de Castres.

❖ **Description :**

Le réseau du bourg de la commune est majoritairement de type unitaire. Le tableau suivant détaille le linéaire des conduites :

2020	
Linéaire réseaux d'eaux usées séparatif	9 911 ml
Linéaire réseaux d'eaux usées unitaire	27 850 ml
Linéaire réseaux d'eaux usées en refoulement	4 890 ml
<b>Linéaire total</b>	<b>42 651 ml</b>

Le bourg de Labruguière est caractérisé par le passage du Thoré, cours d'eau qui délimite la commune en deux zones bien distinctes :

- Rive droite du Thoré ;
- Rive gauche du Thoré.

Compte tenu de la topographie peu favorable à un écoulement gravitaire des eaux usées, chacune des rives est dotée de postes de refoulement permettant l'évacuation des effluents en direction de la station d'épuration communale.

Les douze postes de refoulement de la commune sont répartis comme suit :

- Rive droite : PR 3, PR après le pont en contre-bas de la place Générale Lagarde (PR 1), PR 4, PR 5 PR 7 et PR Zac de Causse avec leurs bassins d'alimentation respectifs,

**ENTECH Ingénieurs Conseils**

- Rive gauche : PR Step, PR 10, PR 8, PR 12, PR Lamothe et PR Sigourre avec leurs bassins d'alimentation respectifs.

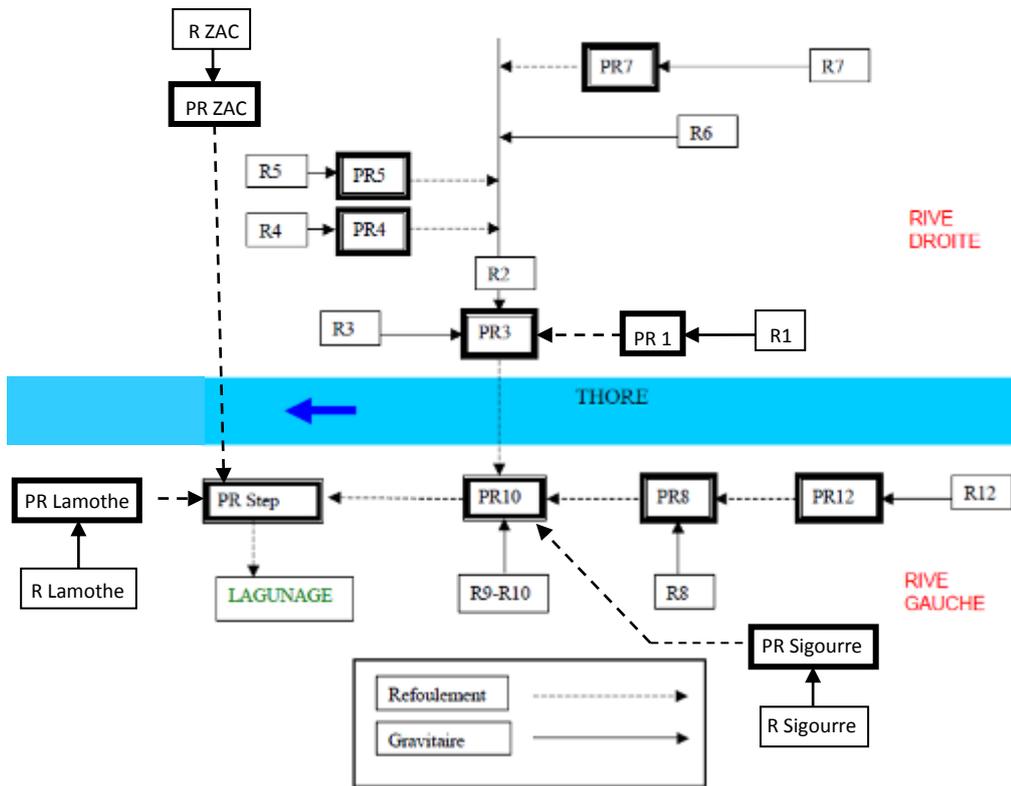
L'assainissement de la rive droite est caractérisé par les réseaux propres aux bassins d'alimentation suivants :

- Réseau secondaire n°7 (R7) collectant les EU en provenance des HLM et du quartier de Lou Pont Trinquat,
- Réseau secondaire n°6 (R6) collectant les EU en provenance du quartier du Petit Causse,
- Réseau secondaire n°5 (R5) collectant les EU provenant de l'Avenue Charles De Gaulle et de la rue La Source,
- Réseau secondaire n°4 (R4) collectant les EU en provenance de la rue Bonnet,
- Réseau secondaire n°3 (R3) unitaire collectant les eaux de la place du Général LAGARDE
- Réseau principal n°2 (R2) collectant les EU en provenance de la route de Castre (Avenue Charles De Gaulle),
- Réseau secondaire n°1 (R1) collectant les EU en provenance de la rue des Usines,
- Réseau secondaire la ZAC collectant les EU de la ZAC de la commune.

L'ensemble de ces bassins sont in fine raccordés au niveau du poste de refoulement PR3 permettant la traversée du Thoré et l'alimentation du PR 10.

L'assainissement de la rive gauche est caractérisé par les réseaux propres aux bassins d'alimentation suivants :

- Réseau secondaire n°12 (R12) collectant les EU en provenance du lotissement des VIGNOLLES,
- Réseau secondaire n°8 (R8) collectant les EU en provenance des HLM de la Tuilerie et de la rue L.Gleyzes,
- Réseau secondaire n°9 (R9) et n°10 (R10) collectant les EU en provenance du centre-ville,
- Réseau secondaire la Sigourre collectant les EU en provenance de ce hameau,
- Réseau secondaire Lamothe collectant les EU en provenance de ce hameau.



### ❖ Caractéristiques et diagnostics des postes de relevage

Il est à noter qu'une fiche descriptive complète pour chaque PR est jointe en annexe.

Le tableau suivant regroupe les caractéristiques générales des 11 postes du réseau du bourg en plus de celui en entrée de la station de lagunage.

Nom du PR	Equipements	Refolement	Armoire électrique	Télésurveillance (TV)	Diagnostic
Rive droite					
PR 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Cuve en béton de 1 200 mm de diamètre</li> <li>→ 2 pompes Flyght immergées</li> <li>→ Asservissement : 2 poires de niveau et un automate</li> </ul>	Vers PR3 110 m en ø 110 mm	Absente, présence seulement d'un automate	Absente	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Site sécurisé avec la présence d'un grillage et d'un portail.</li> <li>- PR en bon état.</li> <li>- La TV pourrait être mise en place</li> </ul>
PR 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Cuve en béton de 1 200 mm de diamètre</li> <li>→ 2 pompes Flyght immergées</li> <li>→ Asservissement : 1 poire de niveau haut et un automate</li> </ul>	Vers PR 10 110 m en ø 110 mm	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Sur site au niveau de la Place Général Lagarde</li> <li>→ Type coffret</li> </ul>	Wit mais les données ne sont pas rapatriées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Usure du revêtement intérieur de la cuve</li> <li>- Oxydation des compteurs de refolement</li> <li>- Le PR est</li> </ul>

	→ Panier dégrilleur				parfois bouché du fait de la présence de graisse
PR 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Cuve en béton de 1 000 mm de diamètre</li> <li>→ 2 pompes Flyght immergées</li> <li>→ Asservissement : une poire de niveau haut et une sonde US</li> </ul>	Vers PR3 115 m en Ø 75 mm	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Dans la rue bonnet qui mène au PR</li> <li>→ Type coffret</li> </ul>	Wit mais les données ne sont pas rapatriées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une pompe est hors service</li> <li>-Oxydation important des chaînages et potences de remontée des pompes</li> </ul>
PR 5	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Cuve en béton de 1 000 mm de diamètre</li> <li>→ 2 pompes Flyght immergées</li> <li>→ Asservissement : une poire de niveau haut et une sonde US</li> </ul>	Vers PR3 130 m en Ø 75 mm	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Contre l'école de la rue de la source</li> <li>→ Type coffret</li> </ul>	Wit mais les données ne sont pas rapatriées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence de radicelles à l'entrée du regard donc mauvaise étanchéité du tampon</li> <li>-Mauvaise fermeture du coffrage de l'armoire de commande</li> </ul>
PR 7	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Cuve en béton de 1 200 mm de diamètre</li> <li>→ 2 pompes Flyght immergées</li> <li>→ Asservissement : une poire de niveau haut et une sonde US</li> </ul>	Vers PR3 120 m en Ø 75 mm	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Sur le site</li> <li>→ Type coffret</li> </ul>	Wit mais les données ne sont pas rapatriées	PR en bon état général. A noter seulement la présence de rouille à l'intérieur de la cuve
PR ZAC	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Cuve en béton de 1 800 mm de diamètre</li> <li>→ 2 pompes KSB immergées</li> <li>→ Asservissement : trois poires et une sonde US</li> </ul>	Vers PR STEP	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Sur le site</li> <li>→ Type coffret</li> </ul>	Absente	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PR en bon état général.</li> <li>- Vannes de la chambre des vannes rouillées</li> <li>- Charnières du coffrage de l'armoire de commande endommagées</li> </ul>
Rive gauche					
PR 8	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Cuve en béton de 1 500 mm de diamètre</li> <li>→ 2 pompes Flyght immergées</li> <li>→ Asservissement : une poire de niveau haut et une sonde US</li> </ul>	Vers PR 10 180 m en Ø 110 mm	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Sur le site</li> <li>→ Type coffret</li> </ul>	Wit mais les données ne sont pas rapatriées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PR en bon état</li> <li>- Les pompes sont neuves</li> <li>- Le débitmètre a été manchonné car il se bouche régulièrement du fait de la présence de lingettes et couches</li> </ul>
PR 10	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Cuve en béton de 2 000 mm de diamètre</li> <li>→ 3 pompes Flyght immergées</li> </ul>	Vers PR STEP	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Sur la place après l'avenue générale de Gaulle</li> </ul>	Wit mais les données ne sont pas rapatriées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Du fait de l'emplacement du PR le capotage est endommagé par les forains</li> </ul>

	→ Asservissement : une sonde US		→ Type coffret		- Présence d'une échelle très corrodée
<b>PR 12</b>	→ Cuve en béton de 1 200 mm de diamètre → 2 pompes Flyght immergées → Asservissement : une sonde US	Vers PR 8	→ Sur le site → Type coffret	Wit mais les données ne sont pas rapatriées	- PR en bon état général - Compteurs refoulement corrodés
<b>PR Lamothe</b>	→ Cuve en béton de 1 300 mm de diamètre → 2 pompes Flyght immergées → Asservissement : une sonde US	Vers PR STEP	→ Sur le site → Type coffret	Pas de télésurveillance	- PR en très bon état - Site sécurisé avec la présence d'un grillage et d'un portail.
<b>PR Sigourre</b>	→ Cuve en béton → 2 pompes Flyght immergées → Asservissement : 2 poires de niveau	Vers PR STEP	→ Sur le site → Type coffret	Pas de télésurveillance	L'échelle d'accès ne permet pas une descente sécurisée
<b>PR STEP</b>	→ Cuve en béton de 2 000 mm de diamètre → 2 pompes Flyght immergées → Asservissement : 4 poires de niveau et une sonde US	Vers le dégrilleur de la station	→ Sur le site → Type coffret	Wit mais les données ne sont pas rapatriées	- Etat correct du PR - Joint du capotage rouillé

## 2.4.4 Station d'épuration d'Aupillac

Il est à noter qu'une fiche descriptive complète de la station d'épuration est jointe en annexe.

### 2.4.4.1 Généralités

Nom d'usage du site	Commune	Capacité nominale (EH)	Débit nominal (m <sup>3</sup> /j)	Année de mise en service	Type de filière eaux	Type de filière boues
Station d'épuration d'Aupillac et En Béral	Labruguière	140	21	1993	Lit bactérien	Aucune

### 2.4.4.2 Situation géographique

La station d'épuration est située :

- au Sud-Est du centre de la commune, dans le hameau d'Aupillac.
- Sur la parcelle 1676 section 0D commune Labruguière

### 2.4.4.3 Caractéristiques de la station d'épuration

La filière de traitement en place est de type **lit bactérien**. La station a été dimensionnée pour traiter 140 EH, soit 8,4 kg DBO5/j (à raison de 60 g/EH/j) ; la charge hydraulique nominale est de 21 m<sup>3</sup>/j.

On retrouve successivement les équipements suivants :

#### **ENTREE DE STATION**

L'arrivée provient du réseau des hameaux d'Aupillac et En Béral.

#### **PRETRAITEMENT :**

Les prétraitements ont pour objectif d'éliminer des effluents bruts l'ensemble des éléments dont la nature (sables, graisses,...) ou la dimension (grosses particules...) peuvent nuire au bon fonctionnement de la filière de traitement en aval.

Le prétraitement en place sur la station est composé d'une fosse de décantation.

#### **FILIERE EAU :**

La filière eau est composée d'un lit bactérien circulaire de diamètre de 1,8 m et de profondeur de 1,20m par rapport au terrain.

#### **FILIERE BOUE :**

Il n'y a pas de filière boue sur cette station. Les boues du décanteur digesteur sont extraite annuellement et transporté sur la STEP de Graulhet.

#### 2.4.4.4 Situation vis à vis des zones à réglementations spécifiques

La station d'épuration n'est pas située sur une zone de type Natura 2000 ni sur une ZNIEFF.

Par ailleurs, elle n'est pas située au sein des zones inondables définies par la DREAL.

#### 2.4.4.5 Situation réglementaire et administrative

La capacité nominale de la station d'épuration est de 140 EH, soit une charge de 8,4 kgDBO5/j.

#### 2.4.4.6 Modalités de rejet

La station d'épuration rejette ses effluents dans le Ruisseau d'Aupillac en aval direct du site d'implantation de la station.

En l'absence d'arrêté, le niveau de rejet imposé est celui de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Les niveaux de rejet alors applicables à la station d'après l'arrêté du 21 juillet 2015 sont repris dans le tableau ci-dessous :

	<b>Concentration à ne pas dépasser</b>	<b>Ou Rendement minimum à atteindre</b>	<b>Concentration rédhibitoire</b>
DBO5	35 mg/l	60%	70 mg/l
DCO	200 mg/l	60%	400 mg/l
MES	-	50%	85 mg/l

#### 2.4.4.7 Notions hydrogéologiques et vulnérabilité

La station d'épuration rejette ses effluents dans le ruisseau d'Aupillac, qui rejoint le Thoré, 2,2 km en aval.

D'après le SIE Adour Garonne, le Thoré est en état écologique médiocre et un bon état chimique en 2018 au niveau de Labruguière.

Le ruisseau d'Aupillac n'a pas de station de mesure.

## 2.4.5 Station d'épuration d'En Sire

### 2.4.5.1 Généralités

Nom d'usage du site	Commune	Capacité nominale (EH)	Débit nominal (m <sup>3</sup> /j)	Année de mise en service	Type de filière eaux	Type de filière boues
Station d'épuration d'En Sire	Labruguière	800	144	2008	Filtres plantés	Aucune

### 2.4.5.2 Situation géographique

La station d'épuration est située :

- au Sud-Est du centre de la commune, à l'Est du hameau d'En Sire.
- Sur la parcelle 1630 section 0D commune Labruguière

### 2.4.5.3 Caractéristiques de la station d'épuration

La filière de traitement en place est de type **filtres plantés de roseaux**. La station a été dimensionnée pour traiter 800 EH, soit 48 kg DBO5/j (à raison de 60 g/EH/j) ; la charge hydraulique nominale est de 144 m<sup>3</sup>/j.

On retrouve successivement les équipements suivants :

#### **PRETRAITEMENT :**

Les prétraitements ont pour objectif d'éliminer des effluents bruts l'ensemble des éléments dont la nature (sables, graisses,...) ou la dimension (grosses particules...) peuvent nuire au bon fonctionnement de la filière de traitement en aval.

Le canal de prétraitement est un ouvrage de 5m de long par 2m de large composé d'un dégrilleur, d'un dessableur et d'un dégraisseur.

Le dégrilleur est automatique, les déchets issus du dégrillage sont compactés et acheminés dans une benne à ordures.

#### **FILIERE EAU :**

La filière eau est composée de 2 étages avec un poste de relevage pour chaque niveau (de diamètre et profondeur identique : 2m de diamètre et 3,2m de profondeur).

Le premier niveau comporte 3 casiers d'une surface de 320 m<sup>2</sup> chacun, un casier est alimenté 3 jours pour 7 jours de repos.

Le second étage comporte 4 casiers avec des temps d'alimentation identique au premier étage.

L'eau traité passe par un canal venturi comptabilisant les volumes par une sonde US.

#### **FILIERE BOUE :**

Les boues sont éliminées par curage et valorisées par épandage agricole toutes les dix années environ.

#### 2.4.5.4 Situation vis à vis des zones à réglementations spécifiques

La station d'épuration n'est pas située sur une zone de type Natura 2000 ni sur une ZNIEFF. Par ailleurs, elle n'est pas située au sein des zones inondables définies par la DREAL.

#### 2.4.5.5 Situation réglementaire et administrative

La capacité nominale de la station d'épuration est des 800 EH, soit une charge de 4,8 kgMS/j.

#### 2.4.5.6 Modalités de rejet

La station d'épuration rejette ses effluents dans le Ruisseau d'Aupillac en aval direct du site d'implantation de la station.

La station fait l'objet d'un arrêté du 15 janvier 2009 fixant les exigences de rejet suivantes :

- DBO5  $\leq$  35 mg/l ou rendement minimum 60%
- DCO : rendement minimum 60%
- MES : rendement minimum 50%

Les niveaux de rejet d'après l'arrêté du 21 juillet 2015 sont repris dans le tableau ci-dessous :

	Concentration à ne pas dépasser	Ou Rendement minimum à atteindre	Concentration rédhitoire
DBO5	35 mg/l	60%	70 mg/l
DCO	200 mg/l	60%	400 mg/l
MES	-	50%	85 mg/l

Les niveaux de rejet imposés par l'arrêté du 21 juillet 2015 sont plus contraignant que ceux de l'arrêté du 15 janvier 2015, la station doit donc respecter les normes de l'arrêté du 21 juillet 2015.

#### 2.4.5.7 Notions hydrogéologiques et vulnérabilité

La station d'épuration rejette ses effluents dans le ruisseau de Resse, qui rejoint le Thoré, 200 m en aval.

D'après le SIE Adour Garonne, le Thoré est en état écologique médiocre et un bon état chimique en 2018 au niveau de Labruguière.

Le ruisseau de Resse n'a aucune station de mesure.

#### 2.4.5.8 Vérification des dimensionnements des infrastructures

La capacité nominale de la station annoncée par le constructeur est de 800 EH. L'alimentation des filtres et la capacité de la station sont recalculées ci-dessous.

#### **CALCUL DE LA CAPACITE DE LA STEU**

La capacité de la station est recalculée en appliquant les ratios de surface par EH usuels.

	Surface (m <sup>2</sup> )	Ratio surface/EH	EH
Etage 1	960m <sup>2</sup>	1,2 m <sup>2</sup> /EH	800 EH
Etage 2	640 m <sup>2</sup>	0,8 m <sup>2</sup> /EH	800 EH

On retrouve à une capacité de station de 800 EH.

## CALCUL DE L'ALIMENTATION DES FILTRES

De manière générale, la vitesse d'alimentation de la STEU doit être supérieure ou égal à 0,5 m<sup>3</sup>/m<sup>2</sup>/h. L'épaisseur de la lame d'eau apportée doit être comprise entre 2 et 5 cm.

Alimentation casier		Débit d'alimentation	Volume bâchée	Surface d'un bassin	Lame d'eau	Temps de vidange de la chasse	Vitesse d'alimentation
PR	1er étage	98 m <sup>3</sup> /h	6,4 m <sup>3</sup>	320 m <sup>2</sup>	2,0 cm	3,9 min	0,3 m/h
PR	2ieme étage	98 m <sup>3</sup> /h	6,4 m <sup>3</sup>	160 m <sup>2</sup>	4,0 cm	3,9 min	0,6 m/h

La vitesse d'alimentation du casier 1 est en dessous de la vitesse usuellement retenue pour le dimensionnement.

### 2.4.6 Station d'épuration du bourg

Il est à noter qu'une fiche descriptive complète de la station d'épuration est jointe en annexe.

#### 2.4.6.1 Généralités

Nom d'usage du site	Commune	Capacité nominale (EH)	Débit nominal (m <sup>3</sup> /j)	Année de mise en service	Type de filière eaux	Type de filière boues
Station d'épuration de Prado de Lamothe	Labruguière	5 000	1 000	1996	Lagunage naturel	-

#### 2.4.6.2 Situation géographique

La station d'épuration est située :

- Au Nord du centre de la commune, sur le Boulevard Pasteur.
- La lagune est située sur un grand nombre de parcelles : 284, 285, 286, 287, 701, 707, 709, 712, 836 et 839 Section 0K Commune Labruguière

#### 2.4.6.3 Caractéristiques de la station d'épuration

La filière de traitement en place est de type **boues activées**. La station a été dimensionnée pour traiter 5 000 EH, soit 300 kg DBO<sub>5</sub>/j (à raison de 60 g/EH/j) ; la charge hydraulique nominale est de 1 000 m<sup>3</sup>/j.

On retrouve successivement les équipements suivants :

#### ENTREE DE STATION

L'arrivée provient du refoulement depuis le PR entrée station.

Le comptage des effluents arrivant sur la station se font via un débitmètre électromagnétique télésurveillé via un système WIT.

#### PRETRAITEMENT :

Les prétraitements ont pour objectif d'éliminer des effluents bruts l'ensemble des éléments dont la nature (sables, graisses,...) ou la dimension (grosses particules...) peuvent nuire au bon fonctionnement de la filière de traitement en aval.

Le canal de prétraitement est un ouvrage de 5m de long par 2m de large composé d'un dégrilleur, d'un dessableur et d'un dégraisseur.

### FILIERE EAU :

La filière eau est un lagunage naturel composé de 6 bassins. L'arrivée de la station se fait par le canal de prétraitement via une sur-verse.

Les bassins F1A et F1B sont deux bassins triangulaires d'un volume de 17 000 m<sup>3</sup> chacun. Ils fonctionnent en parallèle et réceptionnent les effluents du canal de prétraitement.

Les bassins trapézoïdaux F2 et F3 d'une capacité respective de 11 200 et 10 400 m<sup>3</sup> sont alimentés en série par sur-verse et sous-verse.

Les deux derniers bassins sont le M1 et M2, rectangulaire et en série, ils ont une capacité de 4 200 et 3 850 m<sup>3</sup> et sont alimentés en sous-verse.

Les eaux sont ensuite rejetées dans le milieu récepteur via un canal de comptage puis une canalisation de rejet.

### FILIERE BOUE :

Le curage de la lagune se fait lorsque le volume de boues atteint les 30% du volume du bassin, soit environ tous les 8 à 12 ans. La voie de valorisation des boues est l'épandage agricole.

#### 2.4.6.4 Situation vis à vis des zones à réglementations spécifiques

La station d'épuration n'est pas située sur une zone de type Natura 2000 ni sur une ZNIEFF.

Par ailleurs, elle n'est pas située au sein des zones inondables définies par la DREAL.

#### 2.4.6.5 Situation réglementaire et administrative

La station d'épuration a fait l'objet d'un arrêté d'autorisation du 13/01/2017.

La capacité nominale de la station d'épuration est présentée dans le tableau ci-dessous :

Capacité en EH	5 000
Débit journalier nominal (m <sup>3</sup> /j)	-
Débit horaire (m <sup>3</sup> /h)	-
Débit horaire (m <sup>3</sup> /h) de pointe	-
Débit de référence (m <sup>3</sup> /j)	3 500
Charge en DBO5 (kg/j)	300
Charge en DCO (kg/j)	600
Charge en MES (kg/j)	450
Charge en NTK (kg/j)	75

#### 2.4.6.6 Modalités de rejet

La station d'épuration rejette ses effluents dans le Merlançon en aval direct du site d'implantation de la station.

D'après l'arrêté d'autorisation du 08/06/1994, les installations doivent permettre le traitement de niveau e NK1.

PARAMETRES	Concentration maximale (mg/l)	Rendement minimal	Concentration réductrice (mg/l)
DBO5	≤ 25	≥ 80%	≤ 50
DCO	≤ 125	≥ 75%	≤ 250
MES	≤ 35	≥ 90%	≤ 150

**Il est à noter que l'arrêté du 21 juillet 2015 impose des niveaux de rejet moins contraignants.**

Les niveaux de rejet alors applicables à la station sont repris dans les tableaux suivants, d'après l'arrêté du 21 juillet 2015 (applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016) :

	Concentration à ne pas dépasser	Ou Rendement minimum à atteindre	Concentration réductrice
DBO5	35 mg/l	60%	70 mg/l
DCO	200 mg/l	60%	400 mg/l
MES	-	50%	85 mg/l

#### 2.4.6.7 Notions hydrogéologiques et vulnérabilité

La station d'épuration rejette ses effluents dans le Thoré.

D'après le SIE Adour Garonne, le Thoré est en état écologique médiocre et un bon état chimique en 2018 au niveau de Labruguière.

#### 2.4.6.8 Vérification des dimensionnements des infrastructures

Pour assurer le traitement des eaux par la station d'épuration, les volumes des ouvrages doivent être correctement dimensionnés.

La capacité nominale de la station annoncée par le constructeur est de 4 000 EH.

La capacité de la station est recalculée en se basant sur les ratios usuels de dimensionnement de station de lagunage naturel, soit 10 m<sup>2</sup>/EH répartie de la façon suivante :

- Lagune primaire : 5 m<sup>2</sup>/EH
- Lagune secondaire : 2,5 m<sup>2</sup>/EH
- Lagune tertiaire : 2,5 m<sup>2</sup>/EH

Le tableau ci-dessous vérifie le dimensionnement pour la lagune du bourg de Labruguière :

Type de bassin	Nombre de bassin	Surface totale (m <sup>2</sup> )	Ratio usuel (m <sup>2</sup> /EH)	EH recalculé
Primaire	2	20 000	5	4 000
Secondaire / Tertiaire	4	23 000	5	4 600

La station est bien dimensionnée, on retrouve une capacité de 4 000 EH.

**ENTECH Ingénieurs Conseils**

## 2.4.7 Synthèse

Le réseau d'assainissement de la commune de Labruguière est composé :

- Cinq hameaux ayant des réseaux unitaires rejetant directement dans les milieux récepteurs,
- Le réseau d'Aupillac, de 6 380 ml en unitaire, ayant une station de type lit bactérien de 140 EH en traitement,
- Le réseau Sud-Est (En Sire), de 6 380 ml, en partie séparatif, ayant une station de type lit bactérien de 140 EH en traitement,
- Le réseau de Bourg de Labruguière, de 42 650 ml, majoritairement en unitaire, ayant une station de lagunage de 5 000 EH en traitement.

## 2.5 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

A l'heure actuelle, d'après le SPANC de la commune de Labruguière, environ **560 installations sont recensées en 2015 comme étant en ANC sur le territoire communal.**

**La compétence concernant le Service Public d'Assainissement Non Collectif est gérée en régie avec prestataire de service. Les missions sont confiées à Véolia depuis fin 2010.**

Le nombre de personne en assainissement non-collectif est estimé à **1 410 habitants pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 6 550**. Le taux de couverture de l'assainissement non collectif est donc de 21,53% (donnée en date du 31/12/2015).

D'après les données recueillies auprès de la mairie, il a été possible de recueillir les informations suivantes sur les installations en ANC :

2011				
type de conformité	Conforme sans pollution	non-conforme sans pollution	non-conforme à faible pollution	non-conforme à forte pollution
Labruguière	17	64	27	35

2012				
type de conformité	Conforme sans pollution	non-conforme sans pollution	non-conforme à faible pollution	non-conforme à forte pollution
Labruguière	32	94	137	31

2013				
type de conformité	Conforme sans pollution	non-conforme sans pollution	non-conforme à faible pollution	non-conforme à forte pollution
Labruguière	1	20	4	9

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	17	32	1	51	62
Nombre d'installations contrôlées	143	294	34	90	108
Taux de conformité en %	11,9	10,9	2,9	56,5	57,5

Entre 2011 et 2013, très peu d'installations en ANC contrôlées sont conformes.

A partir de 2014, il y a eu une augmentation importante du nombre d'équipements respectant les exigences de l'ANC. Cependant le taux de conformité reste encore insuffisant car seulement un peu plus d'une installation sur deux permet un traitement correct des rejets domestiques.

**Sur la commune de Labruguière, une part non négligeable des habitations (22%) n'est pas encore raccordée au réseau d'assainissement collectif communal.**

**De plus, une installation sur deux contrôlée en 2015 n'est pas conforme.**

**A partir de ces deux constats, on comprend que l'un des objectifs de l'étude sera de permettre le raccordement d'un maximum d'habitations.**

## 2.6 QUALITE DU TRAITEMENT DES EAUX USEES

### 2.6.1 Objectifs et méthodologie

Le but de ce paragraphe est de dresser un bilan complet de la qualité du traitement des eaux usées. L'impact des ouvrages et l'efficacité du dispositif de traitement seront également étudiés.

Pour cela, nous nous sommes basés sur les analyses réalisées sur les eaux traitées, par l'autosurveillance et le SATESE.

### 2.6.2 Lagunage communale

#### 2.6.2.1 Analyse des données de la télésurveillance sur la station

##### ANALYSE DES CHARGES HYDRAULIQUES

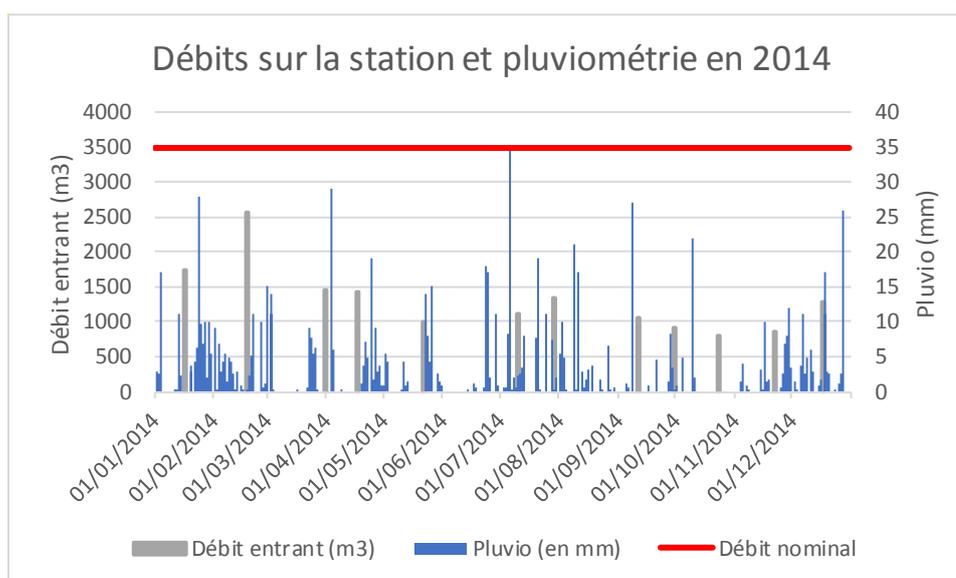
La capacité annoncée de la station d'épuration est de 5 000 EH. La charge hydraulique annoncée par le constructeur est de 3 500 m<sup>3</sup>/j.

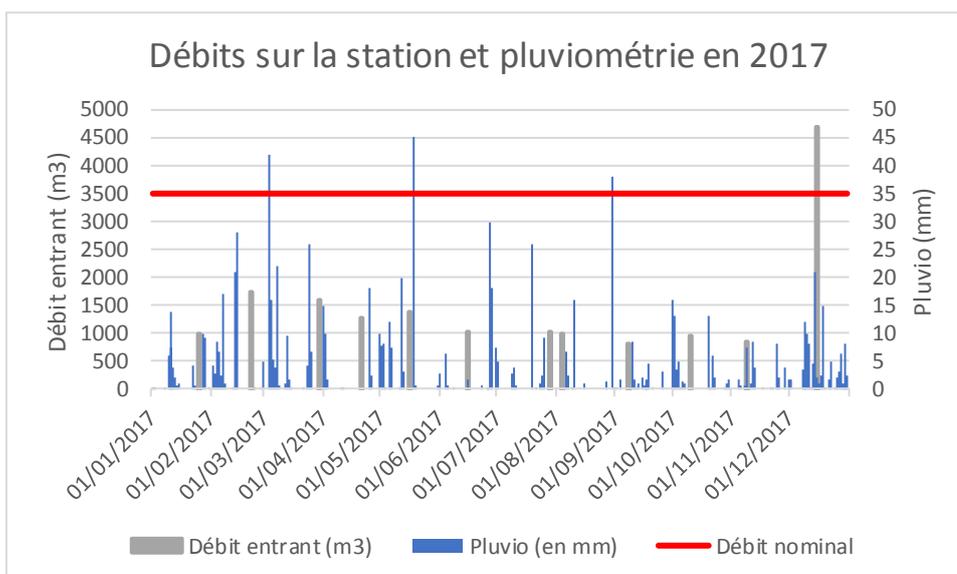
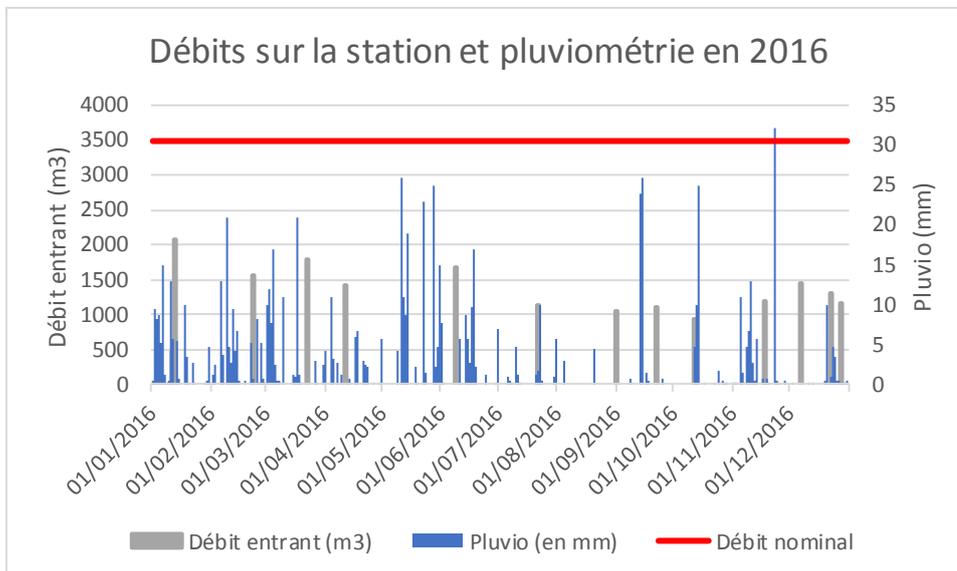
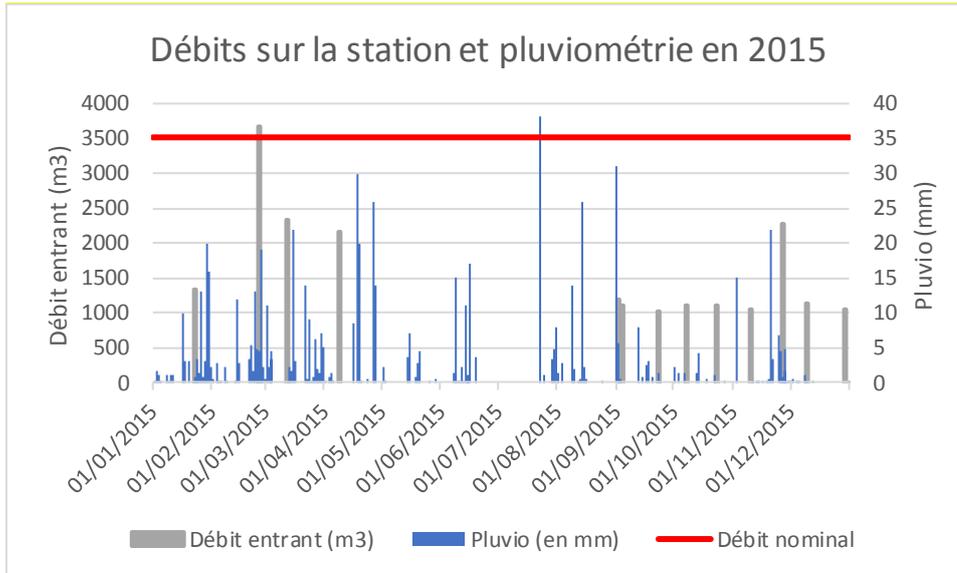
Le tableau ci-dessous répertorie les données d'autosurveillances des volumes entrants entre les années 2014 et 2019 :

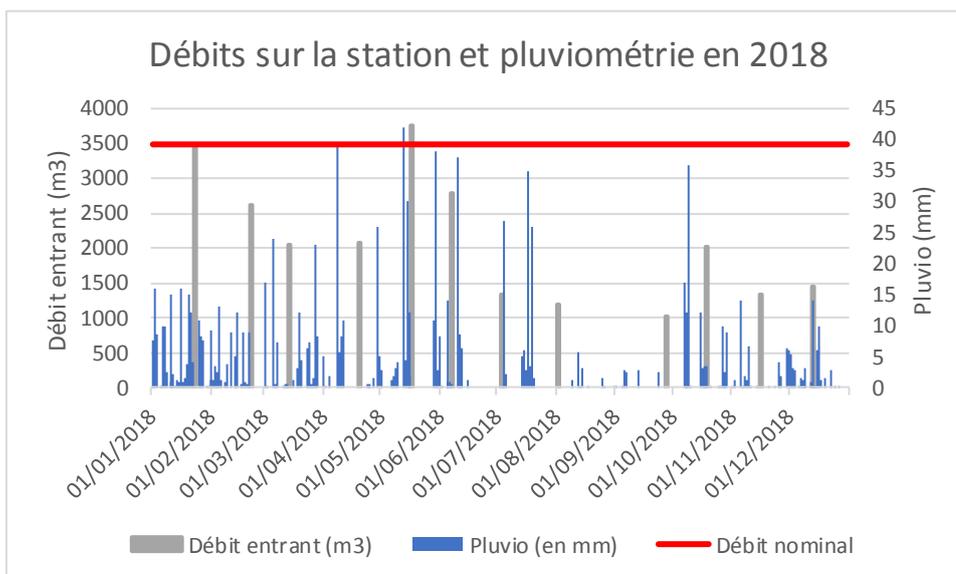
V entrant (m <sup>3</sup> /j)	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne
Q min	789	1 033	935	822	1 029	922
Q moy	1 296	1 585	1 372	1 447	2 089	1 558
Q max	2 577	3 660	2 080	4 678	3 748	3 349
Taux de saturation moyen	37%	45%	39%	41%	60%	45%
Taux de saturation max	74%	105%	59%	134%	107%	96%

En moyenne, le taux de saturation de la station est de 45%, cependant, les taux de saturation maximaux annuels sont régulièrement supérieurs à 100%.

Les graphiques ci-dessous permettent d'observer les volumes entrants sur la station sur les 5 dernières années en superposant les précipitation (observée sur la commune de Lagarrigue) :







On observe que les dépassements sont assez fréquents sur la station. Cependant, les dépassements observés ne correspondent pas forcément à de fort épisodes pluvieux. Il est impossible de conclure avec les données actuelles sur la sensibilité du réseau aux eaux claires parasites.

Le nombre de dépassement est répertorié dans le tableau ci-dessous :

V entrant (m3/j)	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne
Nb d'analyse	12	13	13	12	12	12
Nb de dépassement	0	1	0	1	1	1
% de dépassement	0%	8%	0%	8%	8%	5%

Les dépassements hydrauliques restent assez ponctuels sur la station.

**La charge hydraulique moyenne mesurée en entrée de station sur les 5 dernières années est de 1 570 m<sup>3</sup>/j, ce qui correspond à 45% de la capacité hydraulique de la station d'épuration.**

### ANALYSE DES CHARGES POLLUANTES

Sur les principaux paramètres d'analyses au niveau de l'entrée de la station d'épuration (basé sur les analyses de télésurveillances entre 2014 et 2018), l'effluent à traiter présente les caractéristiques suivantes et permettent d'estimer la population raccordée sur la base des ratios usuels :

Paramètre		Charge entrante	Ratio de référence	EH
DBO5	Moyen	201	60	3 351
	Max	1 874		31 233
DCO	Moyen	544	140	3 884
	Max	3 013		21 524
MES	Moyen	293	90	3 252
	Max	1 445		16 053
NTK	Moyen	50	15	3 310
	Max	87		5 801
PT	Moyen	6	4	1 620
	Max	24		6 026

En se basant sur les paramètres de DBO5, DCO, MES et NTK, on estime une population raccordée moyenne d'environ 3 500 EH.

Il est à noter que le rapport **DCO/DBO5 de 2,7** indique un **effluent facilement biodégradable** et est représentatif d'effluents de type domestique.

Le tableau ci-dessous reprends les charges minimale, moyenne et maximales en DBO5 entrantes sur la station au cours des 5 dernières années :

Charge DBO5 entrante (kg/j)	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne
min	112	89	84	65	80	86
moy	189	187	186	146	129	167
max	490	385	287	234	175	314
EH théorique moyen	3 142	3 124	3 097	2 435	2 142	2 788
Taux de saturation moy	63%	62%	62%	49%	43%	56%
EH théorique max	8 161	6 421	4 788	3 898	2 916	5 237
Taux de saturation max	163%	128%	96%	78%	58%	105%

A noter que d'importants dépassement de la DBO sont observés la charge en DBO5 entrante.

#### ADAPTATION DES OUVRAGES AUX ASPECTS QUALITATIFS

Le tableau ci-dessous présente les rendements d'élimination :

Paramètre		2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne	Arrêté du 08/06/1994
DBO5	Effluent sortie (mg/l)	8	16	5	7	7	9	< 25
	Redements (%)	96%	90%	96%	92%	88%	92%	> 80%
	Effluent sortie (mg/l)	0	0	0	0	0	-	-
DCO	Redements (%)	74	107	48	63	53	69	< 125
	Effluent sortie (mg/l)	88%	81%	87%	83%	80%	84%	> 75%
	Redements (%)	0	0	0	0	0	-	-
MES	Effluent sortie (mg/l)	40	43	50	52	49	47	< 35
	Redements (%)	88%	85%	71%	76%	61%	77%	> 90%
	Effluent sortie (mg/l)	0	0	0	0	0	-	-
NTK	Effluent sortie (mg/l)	11	11	14	12	11	12	-
	Redements (%)	80%	71%	65%	62%	60%	67%	-
PT	Effluent sortie (mg/l)	-	-	3	2	3	3	-
	Redements (%)	-	-	23%	55%	20%	33%	-

**Au vu de l'arrêté du 8 juin 1994, les concentrations rejetées pour les paramètres DBO5, DCO et MES sont inférieurs aux exigences de rejet ou rendement épuratoire minimum est largement atteint.**

**Au vu de l'arrêté du 8 juin 1994, le rejet est donc conforme.**

#### 2.6.2.2 Synthèse

Les analyses de la télésurveillance ont mis en évidence les points suivants concernant la qualité du traitement des eaux usées :

- La charge hydraulique moyenne reçue par la station est de l'ordre de 45 % (24 à 49%) de la capacité recalculée de la station
- **Des dépassements hydrauliques ponctuels sont observés**
- Une charge organique entrante moyenne de 3 500 EH, de forts dépassements sont observés
- Au vu de l'arrêté du 8 juin 1994, le **rejet est conforme.**

## 2.6.3 Filtres plantés de roseaux d'En Sire

### 2.6.3.1 Audit d'Autosurveillance de la station

Un audit d'autosurveillance a été réalisé sur la station par la collectivité les 15 et 16 avril 2013. La SATESE était présente le 01 août pour la constitution des échantillons. Les résultats de ce contrôle sont repris dans les tableaux ci-dessous. On rappelle que la capacité de la station est de 800 EH.

#### ENTREE DE STATION

Paramètres	Concentrations en mg/l	Charges en kg/j en sachant que le volume reçu est de 42,6 m <sup>3</sup>	Charges calculées avec les ratios usuelles
DBO5	250	10,7	48
DCO	600	25,6	112
MES	140	6,0	72
NTK	80,1	3,4	12
NGL	80,1	3,4	
Pt	11,7	0,5	3,2
pH	7,4		

Sur la base des ratios usuels, et d'un point de vue organique, la population raccordée sur la STEP communale est de l'ordre de 180 EH.

Sur la base des ratios usuels, et d'un point de vue hydraulique, la population raccordée sur la STEP communale est de l'ordre de 285 EH.

Ces valeurs restent faible comparées à la capacité nominale de la station qui est de 800 EH.

#### SORTIE STATION

Paramètres	Concentrations en mg/l	Charges en kg/j en sachant que le volume rejeté est de 17,7 m <sup>3</sup>	Abattement (%)	Conformité avec l'arrêté préfectoral de la station	Rendement minimal	Concentration rédhibitoire
DBO5	5	0,09	99%	≤ 35 mg/l	≥ 60 %	70 mg/l
DCO	99	1,75	93%	≤ 200 mg/l	≥ 60 %	400 mg/l
MES	2	0,04	99%		≥ 50 %	85 mg/l
NTK	1,6	0,03	99%			
NGL	1,6	0,03	99%			
Pt	4,5	0,08	84%			
pH	6,4					

Lors de l'audit de la station en 2013, les normes de rejets sont respectées pour tous les paramètres.

#### REMARQUES LORS DE L'AUDIT

Le jour du bilan, le service constate que les effluents en tête de station sont concentrés, et de fait il ne semble pas y avoir d'intrusions d'eaux claires parasites permanentes conséquentes dans le réseau d'assainissement.

**ENTECH Ingénieurs Conseils**

Les volumes hydrauliques reçus sur l'installation représentent 43% du volume hydraulique nominal soit 284 EH. La charge organique traitée correspond à 22% de la charge admissible soit 178 EH. Ces valeurs demeurent faibles au regard de la mise en service de la deuxième tranche et donc du passage à la capacité de traitement de 800 EH.

La SATESE remarqua lors du contrôle une fuite d'air comprimé au niveau de la vanne pneumatique du filtre n°1. De plus, au niveau du local technique, le compresseur présentait une fuite d'eau importante au démarrage. La SATESE indiquait qu'il était nécessaire d'intervenir au plus tôt sur l'appareil car l'installation électrique était à proximité.

### 2.6.3.2 Analyse des bilans SATESE

Un bilan 24h SATESE est réalisé annuellement sur la station d'En Sire.

#### ENTREE STATION

Date	Volume (m <sup>3</sup> /j)	Charge entrante (kg MES/j)	Charge entrante (kg DBO <sub>5</sub> /j)	Charge entrante (kg DCO/j)	Charge entrante (kg NTK/j)	Charge entrante (kg PT/j)	Saturation hydraulique	Saturation organique
nov-14	42,4	7,21	7,21	19,21	3,34	0,36	29%	18%
sept-15	149,8	149,76	47,94	170,02	12,87	1,71	104%	138%
févr-16	80,1	12,82	18,42	35,88	4,15	0,45	56%	38%
mai-17	56	10,64	10,64	29,85	4,46	0,46	39%	27%
oct-18	61	51,24	25,62	63,01	5,58	0,71	42%	60%
avr-19	374	63,58	16,46	55,35	7,7	0,83	260%	46%
<b>Moyenne</b>	<b>127,2</b>	<b>49,2</b>	<b>21,0</b>	<b>62,2</b>	<b>6,4</b>	<b>0,8</b>	<b>88%</b>	<b>55%</b>

On observe deux dépassements d'hydraulique de la capacité de la station ainsi qu'un dépassement de la charge organique au cours des dernières années.

Sur les principaux paramètres d'analyses au niveau de l'entrée de la station d'épuration (basé sur les bilans 24h entre 2014 et 2019), l'effluent à traiter présente les caractéristiques suivantes et permettent d'estimer la population raccordée sur la base des ratios usuels :

Paramètres	Concentration moyenne en mg/l	Ratio de références	EH
DBO <sub>5</sub>	21,0	60	351
DCO	62,2	140	444
MES	49,2	90	547
NTK	6,4	15	423
Pt	0,8	4	188

La population moyenne raccordée estimée sur les charges entrantes est d'environ 445 EH (en se basant sur les paramètres de DBO<sub>5</sub>, DCO, MES et NTK, le paramètre Pt estimant une charge beaucoup plus faible).

#### CHARGES EN SORTIE ABATTEMENTS

Le tableau ci-dessous présente les charges sortantes ainsi que les rendements de la station :

Date		DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	Pt
nov-14	Charge en sortie (mg/l)	17	42	17	8	0
	Abattement (%)	98%	93%	98%	98%	10%
sept-15	Charge en sortie (mg/l)	32	109	0	8	0
	Abattement (%)	99%	96%	100%	98%	29%
févr-16	Charge en sortie (mg/l)	23	42	16	5	0
	Abattement (%)	99%	93%	99%	96%	15%
mai-17	Charge en sortie (mg/l)	19	50	19	8	0
	Abattement (%)	98%	94%	99%	97%	46%
oct-18	Charge en sortie (mg/l)	42	14	0	9	1
	Abattement (%)	99%	97%	100%	98%	63%
avr-19	Charge en sortie (mg/l)	4	12	17	2	-
	Abattement (%)	93%	80%	98%	89%	-

#### **ENTECH Ingénieurs Conseils**

**Au vu de l'arrêté du 25 juillet 2005, un seul dépassement est observé au niveau de la charge rédhibitoire en DBO5.**

### 2.6.3.3 Synthèse

Les analyses des bilans SATESE ont mis en évidence les points suivants concernant la qualité du traitement des eaux usées :

→ La charge hydraulique reçue par la station est de l'ordre de 88 % de la capacité recalculée de la station,

→ **Deux dépassements ponctuels ont été observés sur la station (en septembre 2015 et octobre 2018),**

→ La charge organique arrivant à la station d'épuration est inférieure à la charge théorique. A noter une forte charge organique lors du bilan de 2015,

→ Au vu de l'arrêté du 25 juillet 2015, le **rejet est conforme (un dépassement de la charge rédhibitoire en DBO5 en 2015).**

## 2.7 GESTION QUOTIDIENNE

### 2.7.1 Objectifs et méthodologie

**La surveillance des installations et de leur fonctionnement constituent en général la première étape à une gestion raisonnée du traitement des eaux. Ce paragraphe a pour but de présenter les modalités d'entretien et de surveillance sur le réseau.**

### 2.7.2 Analyse des modalités d'entretien et de gestion du service

La commune de Labruguière gère en régie municipale l'ensemble des infrastructures d'assainissement collectif. L'entretien des réseaux est assuré par un employé municipal. La facturation est assurée par la secrétaire de mairie.

Pour ce qui est de l'assainissement non collectif, ce service est exploité par régie avec prestation de service auprès de Véolia depuis fin 2010. Véolia assure :

- Le contrôle de conception des installations nouvelles ;
- Le contrôle de bonne exécution des installations nouvelles ;
- Le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien.

### 2.7.3 Télésurveillance et diagnostic permanent du service

La commune de Labruguière est équipée de dispositifs de diagnostic de son service. **Les données sont rapatriées au centre de gestion de la commune.**

Les postes de relevages ainsi que l'entrée de la station Bourg (lagunage) sont équipés de SOFREL en télésurveillance.

## **2.7.4 Organisation du SPANC « service public d'assainissement non collectif »**

Dans un souci de protection de l'environnement et de préservation de la ressource en eau, les communes ont pour obligation réglementaire, au 1<sup>er</sup> janvier 2006, de créer un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Cela concerne toutes les habitations qui n'évacuent pas leurs eaux usées dans un réseau d'assainissement collectif (tout-à-l'égout) mis à disposition par la commune.

**La commune de Labruguière gère en régie l'assainissement non collectif avec prestation de service auprès de Véolia depuis fin 2010.**

Le SPANC dispose d'un droit d'entrée, dans les propriétés privées, qui lui est conféré par la loi.

Ses objectifs sont :

- Préserver l'environnement.
- Préserver la salubrité publique.

Il a pour missions :

- Informer les propriétaires.
- Recenser les dispositifs d'assainissement non collectif.
- Vérifier le bon fonctionnement des installations.

Dans le cadre de son contrat, le SPANC doit :

- Dans le cas d'un permis de construire ou une réhabilitation
  - √ Contrôler la conception et l'implantation
  - √ Contrôler les travaux avant recouvrement
- Dans le cas des installations existantes :
  - √ Contrôler le diagnostic des installations d'assainissement autonome
  - √ Contrôler le fonctionnement tous les 4 ans des dispositifs sur les points suivants : Bon écoulement, Bonne accessibilité, Bonne ventilation, Entretien régulier de la fosse.

Les contrôles effectués font l'objet d'un rapport. Une attestation est donnée au propriétaire certifiant de la validité de son installation.

Concernant le propriétaire, ce dernier doit :

- Dans le cas d'un permis de construire ou une réhabilitation :
  - √ S'équiper d'une installation d'assainissement non collectif
  - √ Assurer et financer les travaux en choisissant le concepteur
  - √ Etre responsable des travaux
  - √ Remplir un document spécifique annexé au permis de construire
  - √ S'acquitter d'une redevance
- Dans le cas des installations existantes :
  - √ Maintenir son installation en bon état de fonctionnement
  - √ Entretien sa fosse régulièrement (vidange tous les 4 ans)
  - √ S'acquitter d'une redevance.

Les informations concernant l'ANC sur la commune ont été récupérées auprès du SPANC, et sont les suivantes :

- Nombre total d'ANC sur la commune : environ 560 installations (2015)
- Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité : 62
- Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service : 487
- Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement : 218
- Taux de conformité en % : 57,5%

## 2.7.5 Prix de l'eau

Le prix de l'eau pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> est présenté ci-dessous :

120 m <sup>3</sup>	2016	2017
Part fixe annuelle	0	0
Part proportionnelle	132	132
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	132	132
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	28,8	28,8
TVA	16,08	16,08
Montant des taxes et redevances pour 120 m3	4,88	4,88
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>176,88</b>	<b>176,88</b>
<b>Prix TTC au m3</b>	<b>1,47</b>	<b>1,47</b>

Il n'y a eu aucune variation du prix de l'assainissement entre 2016 et 2017.

**Ainsi le prix de l'assainissement collectif pour une facture type de 120 m<sup>3</sup> est de 1,47 € TTC/m<sup>3</sup> en 2017.**

## 2.7.6 Synthèse

La gestion du service assainissement est réalisée en régie communale. La commune assure l'entretien et la gestion du réseau. La commune fait appel à un prestataire de service pour le contrôle de conception des nouvelles installations, le contrôle de la bonne exécution des nouvelles installations ainsi que le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations. De plus, des visites annuelles (1 à 2 fois par ans) des installations sont effectuées par le SATESE Tarn afin d'assurer un appui technique à la commune.

La commune de Labruguière est équipée de dispositifs de diagnostic de son service (alarmes, appareils de télésurveillance, comptage des eaux traitées).

Le prix de l'assainissement est de 1,47 € TTC/m<sup>3</sup> en 2017.

## 2.8 PAR THEMES DES ETATS DES LIEUX AVEC DEFINITION DE PRIORITES

Thème	Synthèse des problématiques identifiées																																																															
Aspects environnementaux	<p>Aucune station n'est comprise dans une zone naturelle (ZNIEFF, Natura 2000, Site inscrit, classé, ...).</p> <p>Le rejet des STEU se font dans des affluents du Thoré, les objectifs de bon état du Thoré ont été fixés pour 2027.</p>																																																															
Urbanisme et démographie	<p>La population permanente actuelle de la commune est égale à 6 442 habitants en 2016.</p> <p><b>Les valeurs prises pour l'estimation de la population future sont les suivantes :</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="9">Méthode Analytique (1,2%)</th> </tr> <tr> <th></th> <th>2016</th> <th>2020</th> <th>2025</th> <th>2030</th> <th>2035</th> <th>2040</th> <th>2045</th> <th>2050</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Population permanente</td> <td>6 442</td> <td>6 757</td> <td>7 172</td> <td>7 613</td> <td>8 081</td> <td>8 577</td> <td>9 104</td> <td>9 664</td> </tr> <tr> <td>Population saisonnière</td> <td>318</td> <td>328</td> <td>340</td> <td>354</td> <td>368</td> <td>383</td> <td>399</td> <td>416</td> </tr> <tr> <td><i>Dont résidences secondaires</i></td> <td>196</td> <td>206</td> <td>218</td> <td>232</td> <td>246</td> <td>261</td> <td>277</td> <td>294</td> </tr> <tr> <td><i>Dont population touristique</i></td> <td>122</td> <td>122</td> <td>122</td> <td>122</td> <td>122</td> <td>122</td> <td>122</td> <td>122</td> </tr> <tr> <td><b>Population totale maximale</b></td> <td><b>6 760</b></td> <td><b>7 084</b></td> <td><b>7 512</b></td> <td><b>7 966</b></td> <td><b>8 449</b></td> <td><b>8 960</b></td> <td><b>9 503</b></td> <td><b>10 080</b></td> </tr> </tbody> </table>	Méthode Analytique (1,2%)										2016	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050	Population permanente	6 442	6 757	7 172	7 613	8 081	8 577	9 104	9 664	Population saisonnière	318	328	340	354	368	383	399	416	<i>Dont résidences secondaires</i>	196	206	218	232	246	261	277	294	<i>Dont population touristique</i>	122	122	122	122	122	122	122	122	<b>Population totale maximale</b>	<b>6 760</b>	<b>7 084</b>	<b>7 512</b>	<b>7 966</b>	<b>8 449</b>	<b>8 960</b>	<b>9 503</b>	<b>10 080</b>
Méthode Analytique (1,2%)																																																																
	2016	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050																																																								
Population permanente	6 442	6 757	7 172	7 613	8 081	8 577	9 104	9 664																																																								
Population saisonnière	318	328	340	354	368	383	399	416																																																								
<i>Dont résidences secondaires</i>	196	206	218	232	246	261	277	294																																																								
<i>Dont population touristique</i>	122	122	122	122	122	122	122	122																																																								
<b>Population totale maximale</b>	<b>6 760</b>	<b>7 084</b>	<b>7 512</b>	<b>7 966</b>	<b>8 449</b>	<b>8 960</b>	<b>9 503</b>	<b>10 080</b>																																																								
Ouvrages et équipements	<p>Le réseau d'assainissement de la commune de Labruguière est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cinq hameaux ayant des réseaux unitaires rejetant directement dans les milieux récepteurs,</li> <li>• Le réseau d'Aupillac, de 6 380 ml en unitaire, ayant une station de type lit bactérien de 140 EH en traitement,</li> <li>• Le réseau Sud-Est (En Sire), de 6 380 ml, en partie séparatif, ayant une station de type lit bactérien de 140 EH en traitement,</li> <li>• Le réseau de Bourg de Labruguière, de 42 650 ml, majoritairement en unitaire, ayant une station de lagunage de 5 000 EH en traitement.</li> </ul>																																																															
Qualité du traitement des eaux usées	<p>Sur le lagunage communal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La charge hydraulique moyenne reçue par la station est de l'ordre de 45 % (24 à 49%) de la capacité recalculée de la station</li> <li>• Des dépassements hydrauliques ponctuels sont observés</li> <li>• Une charge organique entrante moyenne de 3 500 EH, de forts</li> </ul>																																																															

	<p>dépassements sont observés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au vu de l'arrêté du 8 juin 1994, le rejet est conforme.</li> </ul> <p>Sur la station FPR d'En Sire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La charge hydraulique reçue par la station est de l'ordre de 88 % de la capacité recalculée de la station,</li> <li>• Deux dépassements ponctuels ont été observés sur la station (en septembre 2015 et octobre 2018),</li> <li>• La charge organique arrivant à la station d'épuration est inférieure à la charge théorique. A noter une forte charge organique lors du bilan de 2015,</li> <li>• Au vu de l'arrêté du 25 juillet 2015, le rejet est conforme (un dépassement de la charge rédhitoire en DBO5 en 2015).</li> </ul>
<p><b>Gestion quotidienne</b></p>	<p>La gestion du service assainissement est réalisée en régie communale. La commune assure l'entretien et la gestion du réseau. La commune fait appel à un prestataire de service pour le contrôle de conception des nouvelles installations, le contrôle de la bonne exécution des nouvelles installations ainsi que le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations. De plus, des visites annuelles (1 à 2 fois par ans) des installations sont effectuées par le SATESE Tarn afin d'assurer un appui technique à la commune.</p> <p>La commune de Labruguière est équipée de dispositifs de diagnostic de son service (alarmes, appareils de télésurveillance, comptage des eaux traitées).</p> <p>Le prix de l'assainissement est de 1,47 € TTC/m3 en 2017.</p>